MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

CoFAT

**TTA 150**

# TITRE IV

# LE COMBAT

**Édition provisoire 2001**

# TITRE IV

# LE COMBAT

## SOMMAIRE

SECTION VII

**COMBAT FAIBLE INTENSITÉ TYPE CRISE**

# AVANT-PROPOS

Le présent titre a pour but de rassembler à l'intention des personnels non officiers sous contrat ou de carrière, et notamment pour les candidats aux divers certificats militaires, les données de base indispensables pour comprendre à chaque niveau les problèmes de combat que tous les personnels non officiers peuvent être amenés à résoudre, quels que soient leur arme, leur service ou leur spécialité de formation.

Il s'agit de donner à ces personnels la capacité de faire face aux aléas du combat et non celle d'exécuter des missions spécifiques du fantassin. Ce fascicule n'est pas un règlement de manœuvre d'infanterie, mais un manuel de combat d'autodéfense toutes armes.

Les principes de l'INF 202 ont été adaptés en conséquence, l'accent étant mis sur l'aptitude à :

– mener des actions autonomes ;

– réagir vite dans des situations imprévues ;

à la tête d'éléments regroupant suivant le niveau, environ cinq, dix ou trente personnes, sans qu'ils puissent être assimilés exactement aux « équipes », « groupes » ou « sections » des unités d'infanterie.

Dans le présent document les termes « groupe » et « section » sont cependant employés pour désigner les « éléments » évoqués ci-dessus. Il s'agit seulement d'une commodité de langage qui ne doit pas tromper. Bien qu'elle n'apparaisse plus dans l'INF 202, la notion d'équipe a été reprise, entre autres pour des raisons pédagogiques, sans qu'il y ait pour autant contradiction avec ce manuel.

Les données de base exposées dans ce titre regroupent les connaissances tactiques théoriques correspondant aux missions types. Elles constituent un document de référence pour les candidats et les instructeurs. Indispensable, leur étude ne saurait toutefois suffire à la préparation aux épreuves tactiques des divers certificats militaires [(1)]. Seule la mise en œuvre d'un raisonnement permet d'adapter les connaissances acquises à la situation toujours nouvelle créée par tout problème de combat et, pour ce faire, l'instruction tactique pratique sur le terrain, avec troupe de manœuvre, est indispensable.

Le TTA 106, tome I « vocabulaire militaire (termes et expressions) », devra être consulté pour une bonne utilisation des termes militaires (cheminements, caponnière, etc.).

---

(1) C'est pourquoi il n'a pas été jugé utile de donner au contenu de ce titre, la présentation adoptée dans les autres titres.

# SECTION I

## DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MILITAIRES AU COMBAT

### CHAPITRE UNIQUE

---

1re PARTIE

Tout combattant, quel que soit son grade, sa fonction ou sa mission, a des devoirs permanents au combat :

– *obéir,* en exécutant à la lettre les ordres reçus ;
– *remplir sa mission* quoi qu'il en coûte ;
– *rester à son poste ;*
– *renseigner* son chef en toutes circonstances ;
– *continuer à combattre* jusqu'à épuisement de ses forces et de ses moyens de combat ;
– *rejoindre* l'unité la plus proche s'il se trouve isolé ou égaré.

De façon plus générale, en toutes circonstances, il doit :

– prendre soin de ses armes et de son matériel ;
– ne pas trahir le secret des opérations ou divulguer des informations alarmantes ;
– mépriser la propagande ennemie ;
– respecter intégralement les règles de la convention de Genève à laquelle la France a souscrit, en particulier celles relatives à la conduite à tenir envers la population civile et les prisonniers de guerre.

S'il est lui-même fait prisonnier :

– s'efforcer de rejoindre une unité amie ;
– refuser d'aider l'ennemi ;
– en cas d'interrogatoire ne déclarer que ses nom, prénoms, grade, date de naissance, numéro matricule ou, à défaut, une indication équivalente.

2e PARTIE

En tant que chef, le responsable conduit la lutte et poursuit le combat jusqu'au succès ou à l'épuisement de tous ses moyens.

Il doit :

– stimuler la volonté de combattre ;
– maintenir en toutes circonstances l'ordre et la discipline, au besoin forcer l'obéissance ;
– prendre toutes dispositions pour qu'aucun document important et matériel utilisable ne tombe aux mains de l'ennemi.

# SECTION II

# LE COMBATTANT INDIVIDUEL

## CHAPITRE 1

## LES ACTES RÉFLEXES DU COMBATTANT

---

Le combattant, qu'il soit posté ou en mouvement doit toujours être en mesure de faire usage de son arme. Agressif et sachant utiliser le terrain, il cherchera à détruire l'ennemi par des tirs précis à courte distance.

Il combat en général au sein d'un binôme (section III). Pour être en mesure de remplir sa mission, il doit être capable d'exécuter parfaitement les trois actes élémentaires suivants :

- *se déplacer ;*
- *se poster ;*
- *utiliser ses armes,*

en ayant en permanence un double souci :

- le renseignement (CR) ;
- la sûreté.

L'exécution correcte de ces actes élémentaires requiert la mise en œuvre d'un certain nombre d'actes réflexes :

- *s'orienter ;*
- *observer ;*
- *progresser ;*
- *se protéger ;*
- *se camoufler ;*
- *apprécier une distance ;*
- *désigner un objectif ;*
- *tirer et lancer une grenade ;*
- *communiquer ;*
- *rendre compte ;*
- *garder la liaison au sein du binôme.*

1re PARTIE
**S'ORIENTER**

**Déterminer une direction et la conserver.**

11. Utiliser les différents moyens d'orientation simples de jour comme de nuit (boussole, soleil, montre, lune, étoiles).

12. Matérialiser sur le terrain, par des points de repère fixes et caractéristiques, une direction à prendre.

2e PARTIE
**OBSERVER**

**Rechercher par la vue et l'écoute des renseignements sur le terrain, l'ennemi ou l'ami.**

21. Définir les limites droite et gauche du secteur d'observation.

22. Choisir des points de repère.

23. Découper le secteur en zones (dans la largeur et dans la profondeur).

24. Déterminer les points dangereux.

25. Assurer la permanence de l'observation (de jour) et de l'écoute (de nuit).

3e PARTIE
**PROGRESSER**

**Avancer en utilisant le terrain pour échapper aux vues et aux coups de l'ennemi.**

Adapter le mode de progression aux possibilités de protection ou de masque offertes par le terrain rencontré (marche normale, course, ramper, bonds).

4e PARTIE
**SE PROTÉGER**

**Prendre des mesures pour être à l'abri des coups de l'ennemi.**

41. Choisir l'abri naturel le plus proche et le plus efficace.

42. Aménager cet emplacement sans en modifier l'aspect extérieur.

43. Éventuellement l'adapter contre les effets NBC.

5e PARTIE
**SE CAMOUFLER**

**Se dissimuler aux vues de l'ennemi terrestre et aérien.**

51. Choisir un emplacement « couvert ».

52. Respecter les règles élémentaires suivantes :

- éviter les formes caractéristiques et tenir compte des ombres ;
- éviter les mouvements brusques et les lumières (nuit) ;
- adapter les couleurs aux fonds naturels.

6e PARTIE
**APPRÉCIER UNE DISTANCE**

**Évaluer une distance pour faire usage de son arme.**

61. Évaluer à vue (éventuellement à l'aide des jumelles ou à l'aide de points de repère dont la distance a été préalablement mesurée au double pas).

62. Reconnaître si l'objectif est à portée de son arme (hausse).

7e PARTIE
**DÉSIGNER UN OBJECTIF**

**Localiser rapidement et sûrement un objectif.**

71. Rechercher et désigner un point de repère près de l'objectif.

72. Situer l'objectif (avec les doigts, bras tendus) par rapport à ce point de repère.

73. Décrire l'objectif.

8e PARTIE
**TIRER ET LANCER UNE GRENADE**

**Connaître la technique et le service de son arme.**

81. Connaître son arme (démontage, entretien, munitions, etc.).

82. Utiliser son arme (réglage, positions adaptées, etc.).

9e PARTIE
**COMMUNIQUER**

**Transmettre, par un moyen adapté à la situation, un renseignement à quelqu'un.**

91. Être en liaison avec son chef.

92. Utiliser un moyen de liaison adapté (discret ou rapide, voix, geste, téléphone, radio, etc.).

10e PARTIE
**RENDRE COMPTE**

**Exposer à son chef rapidement, exactement et précisément un renseignement.**

101. Maintenir la liaison avec son chef.

102. Pour ne rien oublier, répondre aux questions :
– qui ou quoi ?
– où, par où ?
– quand ?

11e PARTIE
**GARDER LA LIAISON AU SEIN DU BINÔME**

111. En progressant suivre le même cheminement.

112 En déplacement ou à l'arrêt, garder la liaison à vue et adapter les distances de façon à ne pas être touché par la même rafale, mais à pouvoir communiquer.

CHAPITRE 2

# LES ACTES ÉLÉMENTAIRES DU COMBATTANT

---

1re PARTIE
**SE DÉPLACER**

Pour se déplacer, le combattant est appelé à s'orienter, progresser, se camoufler ou s'abriter s'il s'arrête, à observer, éventuellement à utiliser son arme et toujours communiquer et rendre compte.

Ceci lui impose de raisonner tout déplacement en se posant les questions suivantes :

- où dois-je aller ?
- par où y aller ?
- comment progresser ?
- quand partir ?

2e PARTIE
**SE POSTER**

Pour se poster, le combattant s'installe en un point qui permet :

- d'observer sans être vu ;
- d'utiliser son arme ;
- d'être en liaison avec son chef ;
- et si possible d'être abrité.

3e PARTIE
**UTILISER SON ARME**

Mettre en œuvre son arme dans les conditions de combat.

31. Étant posté : observer, apprécier la distance et respecter les consignes d'ouverture du feu.

32. En déplacement :

- utiliser le tir instinctif à courte distance ;
- se poster et rendre compte ou tirer sur un ennemi à moyenne distance.

SECTION III

# LE COMBAT DU BINÔME

CHAPITRE UNIQUE

## LES MISSIONS DU BINÔME

---

### LA NOTION DE BINÔME

Le binôme est l'association permanente de deux combattants aux rôles complémentaires. Il rend plus aisé l'exécution des missions et facilite notamment l'application des mesures de sûreté.

Pendant que l'un des combattants accomplit la mission, l'autre assure sa protection rapprochée.

### 1re PARTIE **GUETTER**

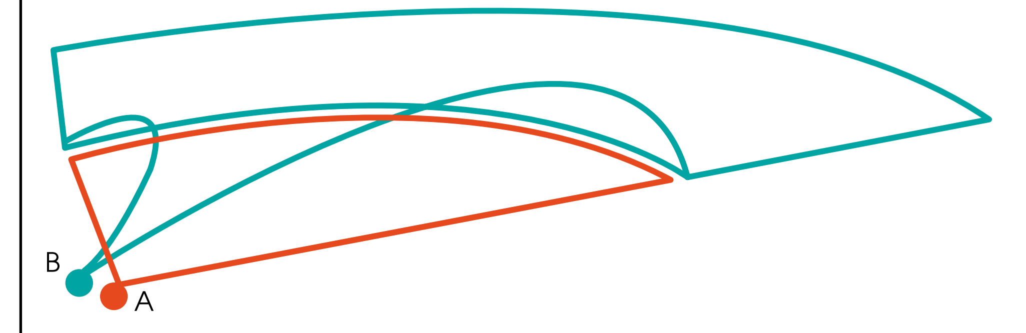
Mission qui consiste pour un binôme, à partir d'un emplacement choisi à cet effet, à observer un secteur nettement délimité pour DÉCELER les activités ou indices d'activités de l'ennemi ou à détecter les menaces aériennes dans le but d'ALERTER ou de RENSEIGNER son chef.

La répartition des tâches entre les deux combattants peut être la suivante :

- ***Pour une mission de courte durée.***

Le guetteur A assure le guet à courte distance.

Le guetteur B est chargé des secteurs lointains et du guet aérien.




- ***Pour une mission de longue durée.***

Le guetteur A veille.

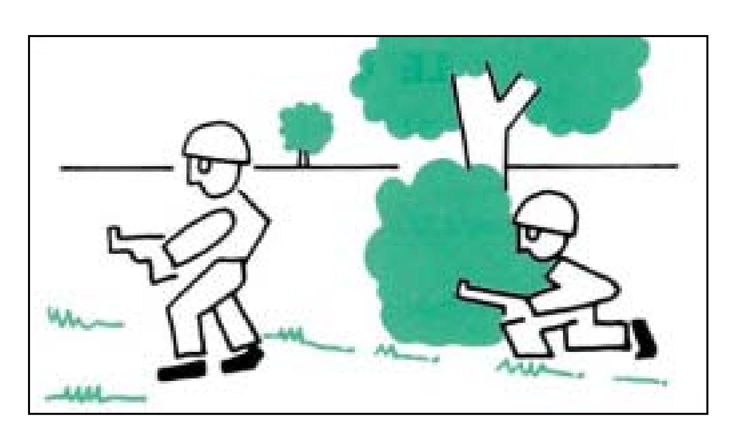
L'autre est au repos, chargé au besoin de la liaison avec le chef.

2e PARTIE
**ÉCLAIRER**

Mission qui consiste pour un binôme précédant une troupe en mouvement, à DÉCELER l'ennemi, à ALERTER et RENSEIGNER afin d'éviter la surprise et de donner au chef le temps de réagir.

Un éclaireur exécute l'action principale.

L'autre observe latéralement et au loin et protège le premier de son arme.



3e PARTIE
**APPUYER**

Mission qui consiste pour un binôme, à partir d'une position choisie, à apporter une AIDE à un autre binôme par des FEUX appliqués sur des objectifs repérés.

Le binôme qui appuie doit conserver la liaison avec le binôme appuyé.

4e PARTIE
**DÉFENDRE**

Il s'agit après avoir aménagé le terrain :

– d'observer ;
– d'utiliser ses armes ;
– de rester en liaison avec le chef.

# SECTION IV

# LE COMMANDEMENT DE L'ÉQUIPE

## CHAPITRE 1

## GÉNÉRALITÉS

1re PARTIE
**L'ÉQUIPE ET LE CHEF D'ÉQUIPE**

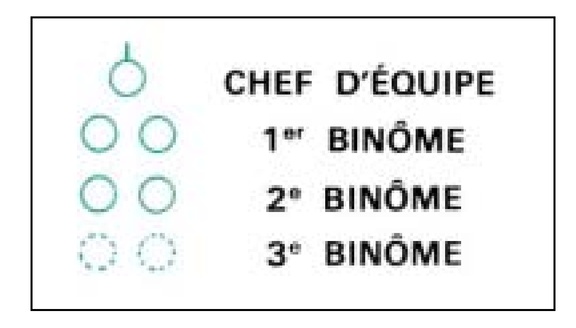
**11. L'équipe**

L'équipe est l'association de 2 à 3 binômes, en vue de remplir des missions très simples, en général dans le cadre d'un élément plus important.

Tout petit gradé, sans distinction d'arme ou de service, doit pouvoir commander une équipe au combat, dans une mission simple de patrouille.

Les binômes de l'équipe sont dotés de leur armement individuel ou d'un armement collectif.

Légère, discrète et mobile, cette équipe est plus particulièrement destinée à remplir des missions de sûreté. Elle est apte au combat rapproché.




**12. Rôle du chef d'équipe**

Le chef donne en toute circonstance l'exemple d'un combattant de qualité.

Il commande, et contrôle l'exécution des ordres.

Il fait utiliser le terrain et fait respecter les distances et les intervalles.

Il fait exécuter une suite d'actes élémentaires.

Il coordonne l'action de ses binômes et veille à la sûreté de son équipe.

Encadré, il reste attentif aux ordres de son chef.

**13. Le combat antichar**

Chaque fois que l'armement en dotation le permet, l'un des binômes est équipé d'un lance-roquettes antichar. L'équipe reçoit alors une mission antichar.

Dans ces conditions, toute l'équipe contribue à assurer la sûreté rapprochée du binôme AC qui assure la mission principale.

## 21. Les actes élémentaires de l'équipe

Comme chaque binôme qui la compose, l'équipe exécute collectivement les trois actes élémentaires suivants :

- Se déplacer ;
- S'arrêter ;
- Employer ses armes.

## 22. Se déplacer

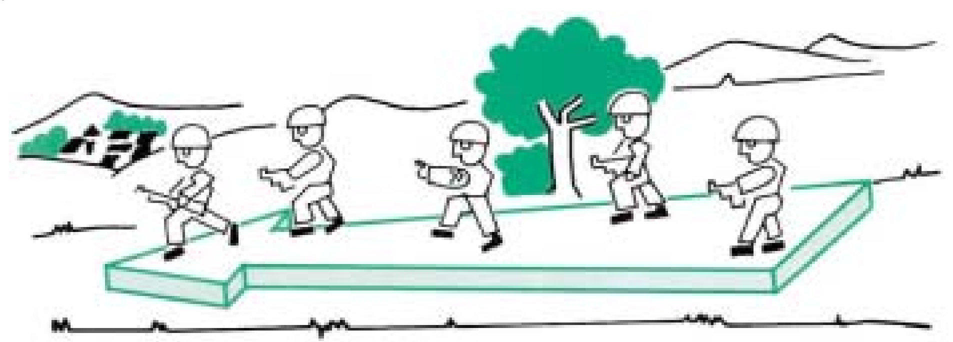
L'équipe se déplace par bonds de longueur variable suivant le terrain.

Le binôme de tête doit, dès le départ, apercevoir le point d'arrivée ou **limite de bond.**

L'équipe se déplace en utilisant deux formations :

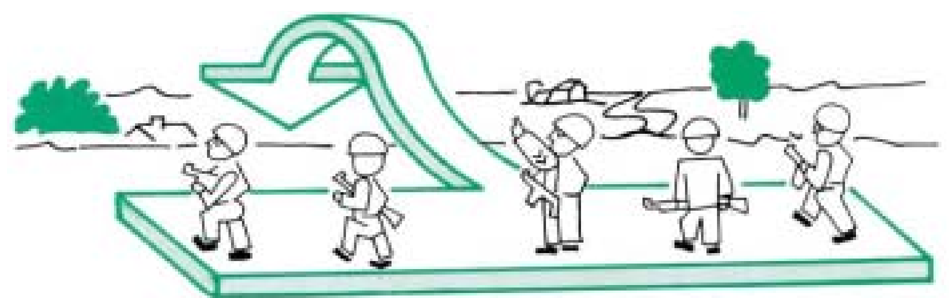
*En colonne par un (ou par binômes successifs).*

Cette formation permet de progresser rapidement, de nuit, par mauvaise visibilité, ou d'utiliser un cheminement.



*En linge (ou par binômes accolés).*

Cette formation permet à l'équipe de franchir une crête ou une route, de couvrir une large zone de terrain et d'aborder une lisière. Elle réduit la vulnérabilité aux feux d'infanterie exécutés de face.



**Commandements pour se déplacer.**

*Pour se déplacer, le chef fixe :*

D – direction générale de progression ;

P – le point précisé du terrain à atteindre ;

I – l'itinéraire à suivre ;

F – la formation à adopter (distance et intervalle entre les binômes).

*Il commande :*

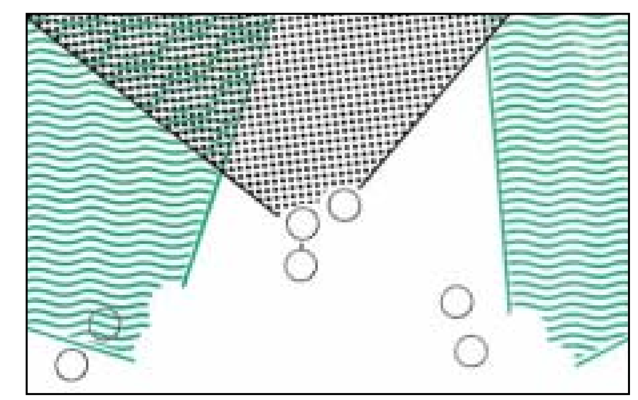
« Direction, point à atteindre, itinéraire..., en colonne par un (ou en ligne), tel binôme en tête, distance (ou intervalle) tant de mètres, en avant ! »

**23. S'arrêter**

*L'équipe s'arrête au commandement du chef d'équipe.*

Le chef d'équipe, dans un premier temps « jette » un dispositif de mise en garde immédiat.

Dans un deuxième temps, si le stationnement est appelé à se prolonger, il améliore son dispositif en définissant pour chaque binôme un secteur d'observation ou de tir. Il veille, autant que possible, à ce que tous les secteurs se recoupent.



**Nota. –** Autant que possible, et surtout lorsque la situation l'impose, le chef commande aux gestes (& Répertoire de gestes en p. 3 de la couverture).

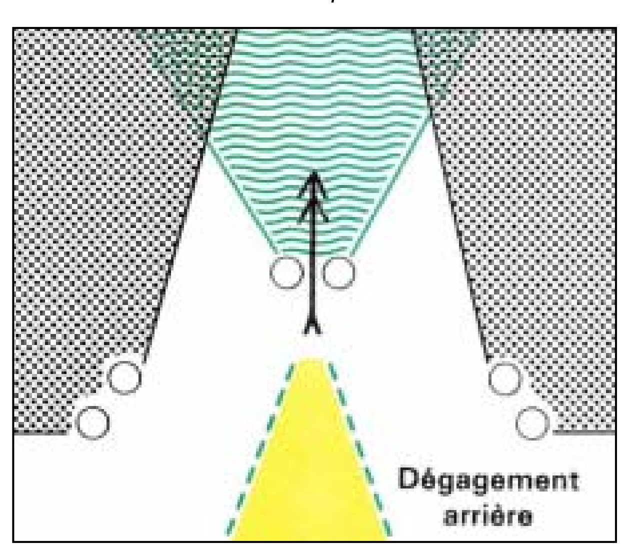
Il peut enfin installer son poste pour durer, en améliorant encore son organisation (trou, camouflage, etc.) et donne à chaque binôme des consignes particulières concernant le terrain, l'ennemi et les conditions d'ouverture du feu.

*L'équipe dotée d'une arme antichar se poste.*

Le chef recherche d'abord le meilleur emplacement de mise en batterie pour son arme antichar.

Cet emplacement doit répondre aux servitudes techniques de l'arme (champ de tir, dégagement arrière, voir titres VIII et XV).

Ensuite, il installe ses autres binômes, sachant qu'ils doivent assurer la protection du lance-roquettes.




**Commandements pour poster une pièce.**

P – Place où la pièce doit s'installer.
M – Mission précise donnée à la pièce.
S – Secteur :
- de tir (limites droite et gauche) ;
- de surveillance.

P – Points particuliers = en précisant leur distance.
C – Conduite à tenir (ouverture de feu, alerte...).
P – Place du chef dans le dispositif.

Pour privilégier une direction particulière d'observation, il commande :

« Face à telle direction, halte ! »

Pour poster le binôme antichar :

« Ici, face à telle direction, en batterie ! »

## 24. Employer ses armes

L'équipe emploie ses armes dans trois cas particuliers :

- *L'équipe est surprise par l'ennemi à courte distance.*

Les binômes réagissent par la riposte instinctive.

- *L'équipe surprend l'ennemi à courte distance.*

Contrairement au cas précédent, l'équipe a l'initiative du combat.

C'est au commandement du chef d'équipe qu'elle se précipite sur l'ennemi et le prend sous ses feux avant qu'il ne réagisse.

- *L'équipe décèle l'ennemi à une certaine distance.*

Deux attitudes sont possibles en fonction de la mission reçue :

1) L'équipe prend à partie l'ennemi décelé, le chef commande le tir ;

2) L'équipe, sans se faire repérer, évite l'ennemi.

### Commandements pour tirer.

| | **Tir de grenades à fusil** |
|---|---|
| « Hausse ....................................<br>Consommation ..........................<br>Objectif ....................................<br>Feu ! » | « Tir vertical (ou tendu) ..........<br>Distance ....................................<br>Nombre et type de grenades<br>Objectif ....................................<br>Feu ! » |
| **Tir au LRAC** | **Tir tendu** |
| « Approvisionnement à (1 ou<br>2) roquettes ..............................<br>Chargez ! ....................................<br>Objectif ......................................<br>Vitesse (éventuellement) ..........<br>Feu ! » | « Hausse ....................................<br>Consommation ..........................<br>Objectif ....................................<br>Débit ..........................................<br>Feu ! » |

### Arrêt et reprise du tir.

- Arrêt définitif du tir : « Cessez le feu ! »
- Arrêt momentané : « Halte au feu ! »
- Reprise du tir précédent : « Continuez le feu ! »
- Reprise du tir sur un nouvel objectif : « (nouveaux éléments) continuez le feu ! »

# CHAPITRE 2

## LA PATROUILLE LÉGÈRE D'OBSERVATION

1re PARTIE
**DÉFINITION**

L'équipe peut participer à la sûreté d'un dispositif plus important en s'installant en poste d'observation :

- soit sur place, l'acte élémentaire dominant est « se poster » ;
- soit après un court déplacement, il s'agit alors d'une patrouille légère.

D'où la définition :

La patrouille légère d'observation est l'action de combat menée par une équipe qui se déplace en sûreté dans une zone donnée, en vue de remplir une mission d'observation face à un point ou à une direction déterminée.

2e PARTIE
**PRÉPARATION DE LA PATROUILLE**

Le succès de la patrouille repose sur la préparation.

Le chef fixe avec précision l'itinéraire le plus défilé pour l'aller et le retour, la composition exacte de la patrouille et le matériel à emporter (radio, optique, etc.). S'il en a l'initiative, il prévoit les horaires.

3e PARTIE
**EXÉCUTION DE LA PATROUILLE**

La patrouille agit avec la plus grande discrétion ; elle est en permanence en garde.

Son dispositif est suffisamment dispersé pour éviter d'être neutralisé en bloc.

Le chef d'équipe commande une succession d'actes élémentaires :

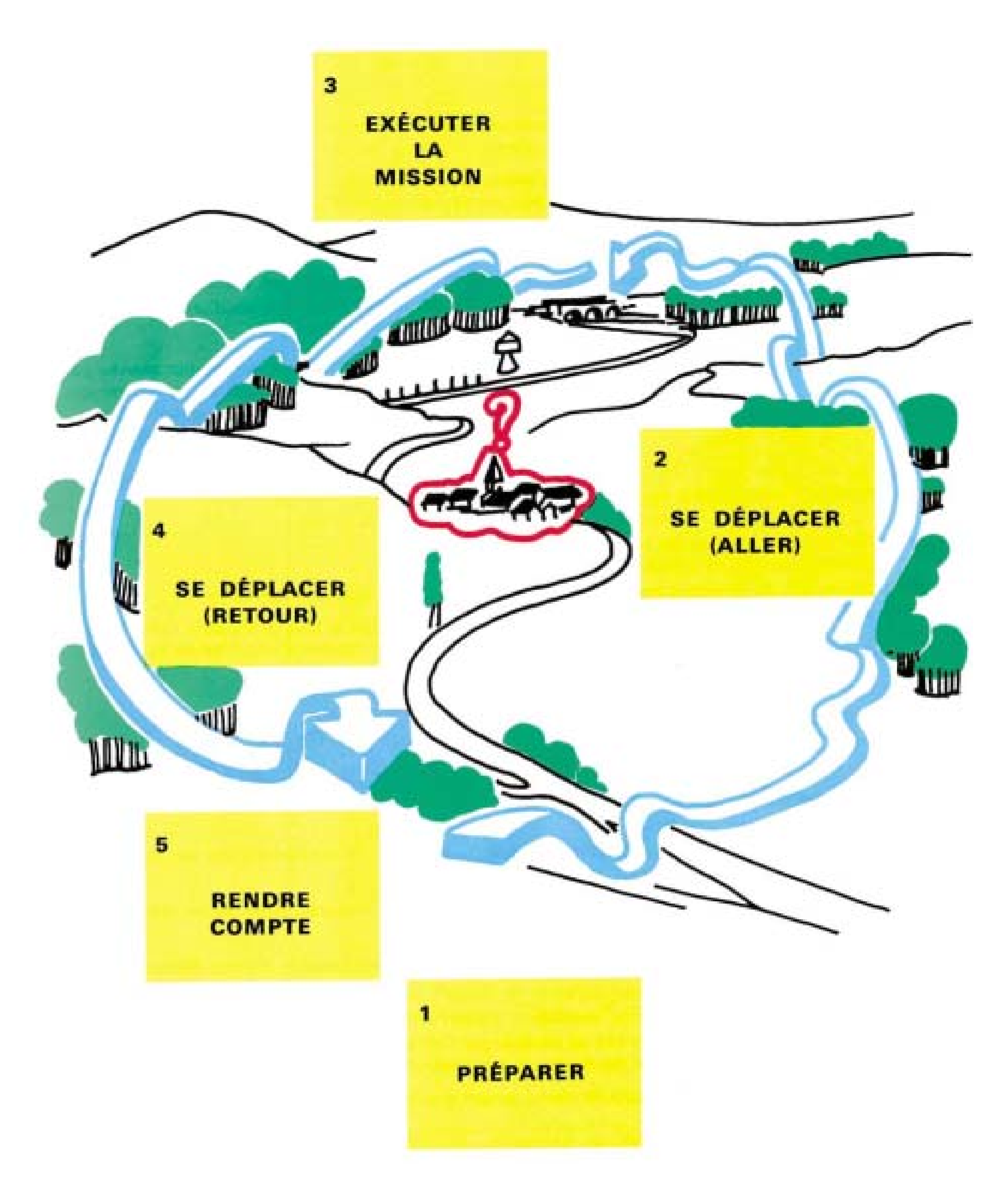
- pour l'aller et le retour : *se déplacer ;*
- pour la mission d'observation : *s'arrêter, tomber en garde ;*
- en cas de surprise par l'ennemi : *employer ses armes,* rompre le contact et reprendre sa progression.

La patrouille devra, autant que faire se peut, éviter tout contact avec l'ennemi.

En fin de patrouille, le chef rend compte, de façon détaillée, de l'exécution de sa mission.

**EN RÉSUMÉ :**

LA PATROUILLE LÉGÈRE D'OBSERVATION C'EST :



# SECTION V

# LE COMMANDEMENT DU GROUPE

## CHAPITRE 1

## GÉNÉRALITÉS

1re PARTIE
**LE GROUPE ET LE CHEF DE GROUPE**

**11. Le groupe**

Le groupe d'une dizaine de personnes est l'association de quelques binômes regroupés ou non dans des équipes en vue de remplir des missions simples de sûreté et de défense, dans le cadre d'un élément plus important ou de façon autonome. Le chef de groupe peut donc commander directement à des chefs d'équipe ou à des binômes.

Pour mieux faire saisir l'importance de la coordination du FEU et du MOUVEMENT dans toute action conduite par le groupe, il est apparu cependant souhaitable d'étudier dans ce document, le groupe agissant ISOLÉ et formé de deux équipes.

Un des chefs d'équipe est alors responsable de la « fonction » MOUVEMENT, l'autre est responsable de la « fonction » FEU.

Le chef de groupe coordonne et module le FEU et le MOUVEMENT par les ordres et les moyens qu'il donne à chacun de ses chefs d'équipe.

Tout sous-officier, sans distinction d'arme ou de service, doit pouvoir commander ce groupe, apte à recevoir une mission contre blindé dès qu'il est doté d'une arme antichar.

**12. Rôle du chef de groupe**

Premier combattant du groupe, le chef est un guide et un exemple.

Il doit être capable :

- de comprendre la mission reçue ;
- de concevoir l'action à entreprendre pour la mener à bien ;
- de donner les ordres correspondants et conduire l'action.

Pendant l'action :

- il commande ses chefs d'équipe et coordonne leur action feu et mouvement ;
- soucieux d'épargner la vie de ses hommes, il combat en permanence en sûreté ;
- encadré, il maintient la liaison avec son chef ;
- en permanence, il renseigne et rend compte.

## 21. Les actes élémentaires du groupe

Le groupe exécute collectivement les trois actes élémentaires suivants :

– SE DÉPLACER ;

– S'ARRÊTER, TOMBER EN GARDE ;

– EMPLOYER SES ARMES.

## 22. Se déplacer

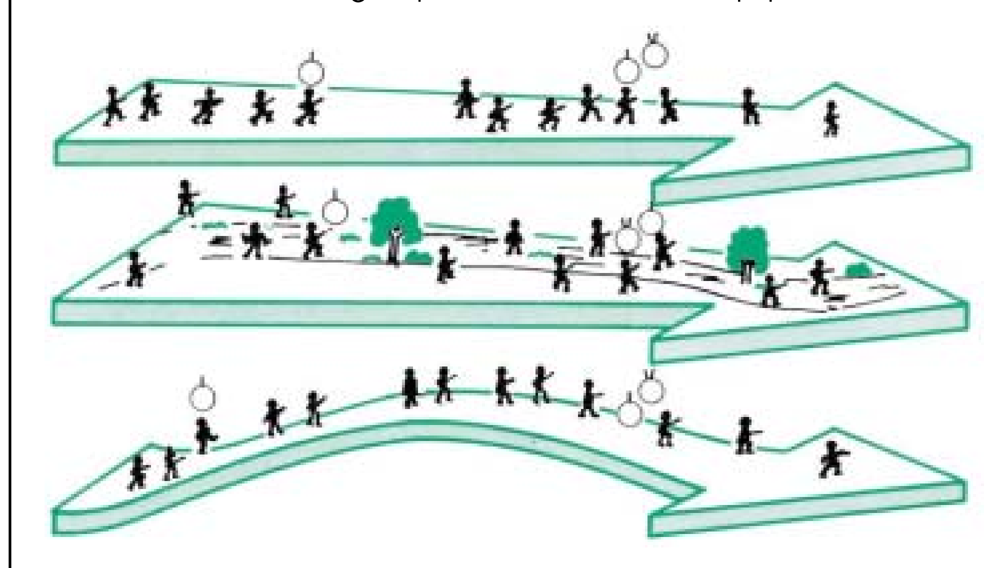
Le groupe en déplacement utilise trois sortes de formation :

• *En colonne.*

Cette formation permet une progression à bonne allure et de nuit, ainsi que l'utilisation d'un cheminement.

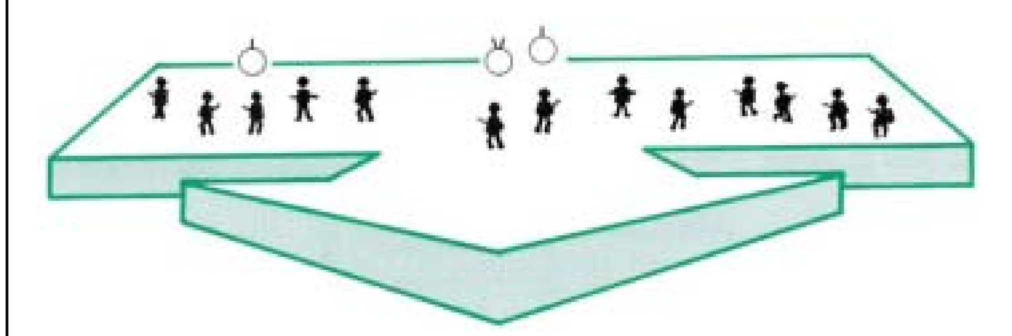
Cette formation n'est pas rigide, les équipes successives adoptant la formation la plus adaptée au terrain.

Le chef de groupe est avec l'équipe de tête.



• *En ligne.*

Cette formation permet de franchir une crête ou une route, et d'aborder une lisière.

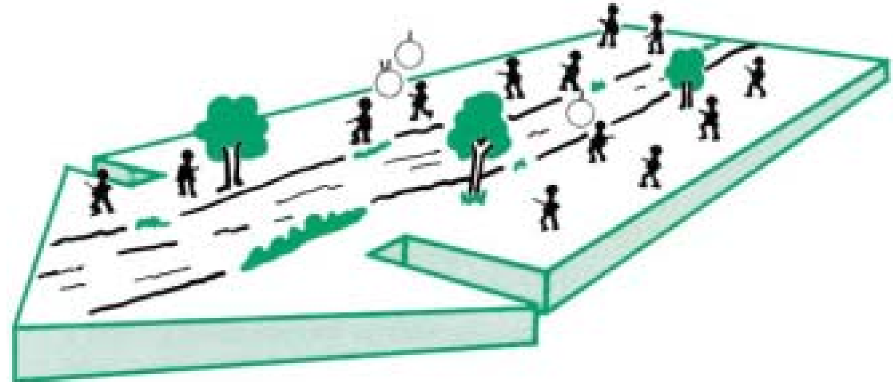


• *En colonne double ou par équipes accolées.*

Dans cette formation, les équipes progressent côte à côte, avec un intervalle variable.

Cette formation permet de progresser rapidement de part et d'autre d'une main courante, ou de faire face simultanément à deux directions.

Comme dans la formation précédente, le chef de groupe se place avec l'équipe qui semble être la plus exposée, ou celle ayant la mission principale (AC par exemple).



**23. S'arrêter, tomber en garde**

Arrivé à chaque limite de bond, ou au commandement du chef, le groupe s'arrête.

- Dans un premier temps, le chef de groupe « jette » un dispositif de mise en garde immédiate, en déterminant rapidement les zones de terrain dans les limites desquelles les équipes vont se poster.
- Dans un deuxième temps, il définit à chaque équipe un secteur d'observation (ou de tir) en faisant en sorte que les secteurs se recoupent.
- Enfin, il donne éventuellement des consignes particulières si le stationnement doit se prolonger.

*Cas du groupe disposant d'une arme antichar.*

Lorsque l'une des équipes est dotée d'une arme antichar, le chef de groupe veille plus particulièrement à l'installation de cette arme et organise son stationnement autour du binôme qui la sert afin d'en assurer la sûreté.

Le chef qui la commande se verra préciser éventuellement par le chef de groupe la place exacte de mise en batterie de cette arme, sous la forme :

« Ici face à telle direction, en batterie ! »

Puis il lui donne ses consignes avec le PMSPCP.

**24. Employer ses armes**

Le groupe combat par le feu et le mouvement.

Combattre, pour le chef de groupe, consiste à exécuter des actes élémentaires, en coordonnant le feu et le mouvement dans l'exécution en sûreté de missions simples.

Parfois le chef de groupe pourra être appelé, en fonction de la situation, à commander directement le tir de l'arme principale, en particulier le LRAC.

## 3e PARTIE
## LES ORDRES ET LES COMPTES RENDUS

Après avoir reçu sa mission et avant de l'exécuter, le chef de groupe doit la COMPRENDRE et CONCEVOIR l'action à entreprendre pour la mener à bien. Il doit ensuite savoir COMMANDER à bon escient et d'une façon aussi simple que possible pour être à son tour COMPRIS de ses subordonnés. Il doit enfin tenir son chef informé de la situation ou de son évolution afin de pouvoir recevoir les nouveaux ordres ou le soutien dont il a besoin.

- Pour conduire sa réflexion, il s'aide d'un guide de raisonnement tactique.
- Pour commander il exprime des ORDRES ou des COMMANDEMENTS.
- Pour renseigner son chef, il utilise des COMPTES RENDUS.

## 31. Le guide de raisonnement tactique

Les données de base de l'action du groupe sont les suivantes :

– le cadre espace-temps est toujours extrêmement limité ;

– le groupe n'agit que dans un seul compartiment de terrain ;

– l'action à mener est toujours simple et le nombre de solutions réduit ;

– l'utilisation des moyens est basée sur l'emploi d'une ou deux armes maîtresses :
  - arme antichar lorsque l'ennemi est blindé,
  - FM contre des personnels (si le groupe n'est pas doté de FAMAS).

Il apparaît donc que les facteurs essentiels doivent être pris en considération *SIMPLEMENT,* de façon à ne pas encombrer l'esprit du chef de groupe obligé *d'agir vite* en raison de la proximité de l'ennemi : ce sont la *MISSION* d'une part, l'ensemble *ENNEMI-TERRAIN* d'autre part.

Le tableau de la page suivante permet au chef de groupe de conduire concrètement un raisonnement adapté à son niveau et donne un exemple pratique : « défendre un poste de combat ».

## 32. Les ordres

321. **L'ordre préparatoire** (éventuel).

Précédant l'ORDRE INITIAL et le raisonnement qui y conduit, l'ordre préparatoire a pour but, *lorsque cela est possible,* de gagner du temps sur la mise en condition du groupe. Il est donc *éventuel* et dans de nombreux cas se limitera à la formule :

**« Dispositions de combat ! »**

Il arrivera cependant qu'il puisse être plus élaboré et aura alors la contexture d'ensemble ci-dessous qui permet de ne rien oublier :

**P – Personnel** mis sur pied ..............................
**A – Armement** emporté ..................................
**T – Tenue** des hommes ....................................
**R – Radio :** préparation du matériel éventuel.
**A – Alimentation :** en fonction de la durée probable de la mission.
**C – Camouflage.**
**D – Divers.**
**R – « Rassemblement** dans un tel délai ».

322. **L'ordre initial.**

Le raisonnement qu'effectue le chef de groupe au reçu d'une mission, aboutit *naturellement* à l'ordre initial.

Cet ordre met les chefs d'équipe dans *l'ambiance* du combat, leur exprime la mission que le groupe va remplir et donne à chacun le rôle qu'il va tenir pour l'accomplissement de cette mission.

Il contient les paragraphes suivants :

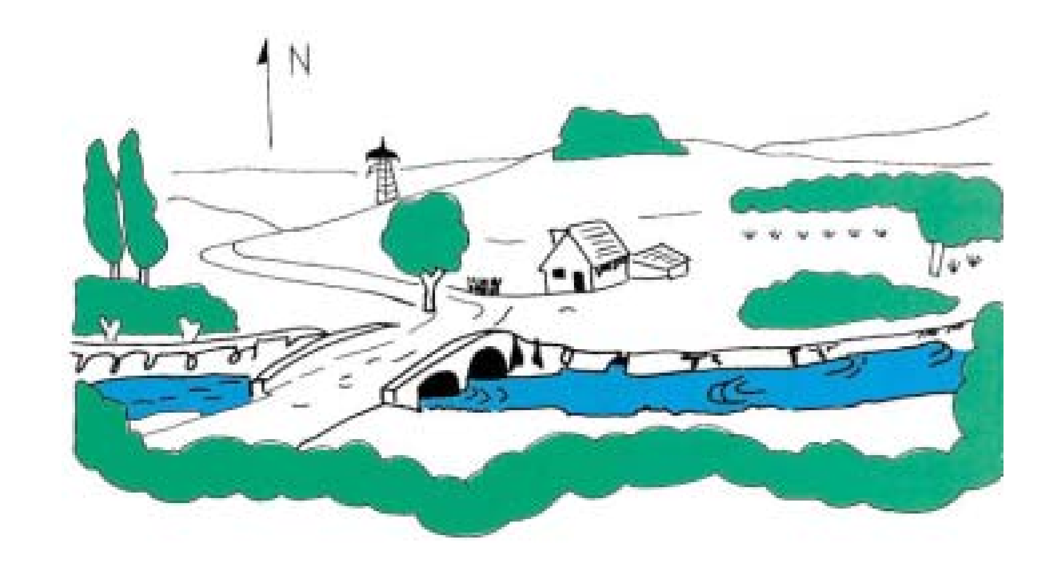
| | | |
|---|---|---|
| **S** | **SITUATION** | – Ennemie.<br>– Amie. (très simple et brève) |
| **M** | **MISSION** | – Le chef *fixe* ou *répète les termes de la mission* à remplir par le groupe. |
| **E** | **EXÉCUTION** | – Articulation des équipes.<br>– Mission de chaque équipe.<br>– Conduite à tenir en cas d'incident.<br>– Dispositions matérielles (en principe sans objet lorsqu'il y a eu un ordre préparatoire). |

**APRÈS AVOIR REÇU SA MISSION, LE CHEF DE GROUPE DOIT LA COMPRENDRE ET CONCEVOIR L'ACTION À ENTREPRENDRE POUR LA MENER À BIEN : IL DOIT SE POSER TROIS QUESTIONS...**

## QUOI ? (MISSION)

Ma mission est : « INTERDIRE LE PONT FACE AU NORD ».
À la question QUOI ?, je réponds : « EMPÊCHER À L'ENI VENANT DU NORD DE PRENDRE PIED SUR LE PONT. »
Pour défendre un poste de combat, je connais le procédé théorique tactique.

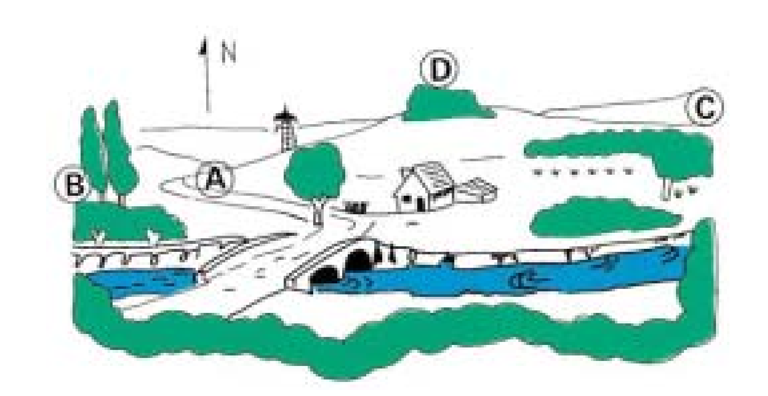
1. **TOMBER EN GARDE ET RECONNAÎTRE**
2. **ÉTABLIR LES CONSIGNES**
3. **DÉFENDRE LA POSITION**
4. **ROMPRE LE CONTACT**

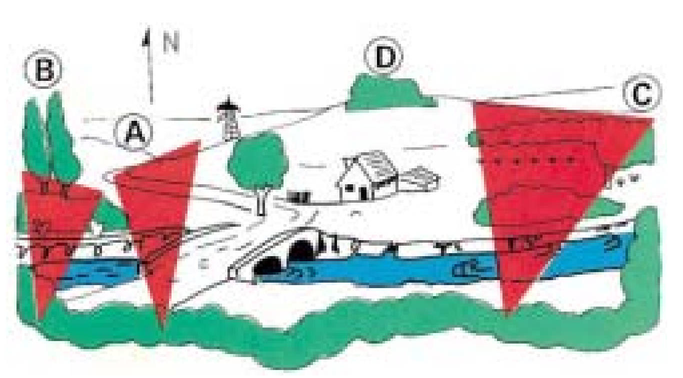



## CONTRE QUI ? (ENNEMI/TERRAIN)

Le deuxième temps de la réflexion permet au chef de groupe d'apprécier son ennemi :
- NATURE (blindé ou à pied) ;
- VOLUME ;

mais surtout – LES POSSIBILITÉS SUR LE TERRAIN.
Cette étude doit aboutir à des conclusions pour l'action à conduire.




Dans le cas présent, l'ENNEMI :
- en véhicule peut déboucher de « A » ;
- à pied, s'INFILTRER par « B » ou « C » ;
- tirer depuis « D ».

**CONCLUSION :**
- **Délivrer des tirs antivéhicules vers « A ».**
- **Déceler et prendre à partie des éléments à pied en « B » et « C ».**
- **Surveiller et aveugler « D ».**

## COMMENT ? (DÉROULEMENT DE L'ACTION RETENUE)

La seule solution possible consiste alors à :
- neutraliser les véhicules en « A » et les personnels en « B » à partir des abords du pont ;
- interdire toute infiltration par « C » à partir des lisières Est du pont ;
- aveugler « D » par des tirs fumigènes (grenades à fusil) à partir des rives sud de la rivière.

**P PLACE DU CHEF DE GROUPE**

– afin que chacun sache avec qui se trouve celui qui les commande.

**P PLACE DU GROUPE**

– uniquement lorsque le groupe combat dans le cadre d'un élément plus important : le chef définit alors la place occupée par le groupe dans ce cadre.

323. **Les commandements en cours d'action.**

Ayant commencé l'action en fonction de son ordre initial, le chef de groupe doit ensuite conduire cette action ; il est donc amené à donner des commandements pour se déplacer, pour s'arrêter et pour stationner.

***Commandements pour donner une mission dynamique.***

S'adressant au chef d'équipe, le chef de groupe commande :

M – Mission précise de l'équipe.
O – Objectif.
I – Itinéraire à suivre.
C – Conduite à tenir :
- en cas de rencontres avec ENI ;
- en fin d'action.
P – Place du chef de groupe.
Place des autres personnels du groupe.

***Commandement pour se déplacer.***

S'adressant à ses chefs d'équipe, le chef de groupe commande :

| | |
|---|---|
| **D** – Direction .................... | Générale et lointaine, pas forcément visible sur le terrain. |
| **P** – Point à atteindre .... | Point précis et visible des chefs d'équipe. |
| **I** – Itinéraire .................. | Le chef impose l'itinéraire à suivre. |
| **F** – Formation .................. | *1er cas :* en colonne, telle équipe en tête, distance tant de mètres entre les équipes. |
| ....................................... | *2e cas :* en ligne, telle équipe à droite (ou à gauche), intervalle tant de mètres. |
| ....................................... | 3e cas : en colonne double, telle équipe à droite (ou à gauche), intervalle tant de mètres. |

« Je suis avec telle équipe, en avant ! ».

***Commandements pour s'arrêter et stationner.***

- *Commandement pour s'arrêter.*

Le chef de groupe commande simplement, de préférence par geste :

« Halte ! ».

S'il veut privilégier une direction particulière d'observation, il ordonne :

« Face à telle direction, formation (1), halte ! ».

(1) Ce peut être « en ligne » ou « même formation ».

• *Commandements pour stationner.*

Z – Zone d'installation des équipes entre tel et tel point.
M – Mission précise impartie aux équipes.
S – Secteur de surveillance : entre tel et tel point.
P – Point particulier à observer : le chef de groupe désigne les points du terrain où l'ennemi peut apparaître.
C – Conduite à tenir :
- conditions d'ouverture du feu ;
- modalité d'alerte ;
- signaux, etc.

P – Place du chef de groupe dans le dispositif (si le groupe n'agit pas seul, le chef précise la place des éléments amis voisins).

Il est à noter, en outre, qu'en cas de changement de sa MISSION en cours d'action, le chef de groupe est amené à donner un NOUVEL ORDRE. Celui-ci sera donc, en fait, de nouveau un ORDRE INITIAL et il en aura la contexture.

En cas de changement de situation et lorsque sa MISSION n'est pas modifiée, le chef de groupe est amené à donner un ordre en cours d'action qui ne comporte alors que les seules rubriques de l'ordre initial concernées par le changement.

Enfin, tout au long de l'action, le chef de groupe aura à redresser des erreurs ou à donner des impulsions (direction, distances, intervalles, etc.). Il le fera à la voix ou, de préférence, au geste sans autre prescription que d'être efficace, bref et précis.

## 33. Les comptes rendus

**Le compte rendu en cours d'action.**

En particulier lorsqu'il est encadré, le chef de groupe rend compte fréquemment et spontanément de l'évolution d'une situation que ne peut apprécier directement son supérieur.

Il suit le cadre suivant :

| | |
|---|---|
| I. – Ami .......................... | « **Je suis** » (position et situation du groupe). |
| II. – Ennemi ..................... | « **Je vois** » (nature, volume et attitude de l'ennemi) (1). |
| III – Intention ................... | « **Je fais** » (ou j'ai fait, ou je vais faire). |
| IV – Demandes ............... | « **Je demande** » (appui, EVASAN, etc.). |

**Le compte rendu en fin de mission.**

À l'issue de certaines missions particulières (patrouille par exemple), le chef de groupe peut avoir à faire un compte rendu détaillé à son chef. Normalement verbal, ce compte rendu fera ressortir les aspects propres à la mission reçue. Il ne peut donc avoir de contexture imposée.

(1) Répondre aux questions :
– qui ou quoi ?
– combien ?
– où ?
– quand ?
– comment ?

CHAPITRE 2

# LE COMBAT DU GROUPE

Dans le cadre de sa participation à la sûreté et à la défense d'un dispositif, le groupe doit pouvoir remplir un certain nombre de missions.

Au cours de ces missions, le chef de groupe est appelé à AGIR en appliquant des procédés de combat qui sont une somme, successive ou simultanée, d'actes élémentaires.

Le chef de groupe enfin, face à l'imprévu, à l'incident inopiné, doit pouvoir RÉAGIR.

Ces procédés et ces actes élémentaires sont mis en application au cours des actions suivantes :

– le poste de surveillance ;
– le poste de combat ;
– l'interception d'un ennemi en mouvement ;
– la reconnaissance d'un point ;
– la sûreté immédiate d'un petit détachement en véhicule.

## 1re PARTIE
## LE POSTE DE SURVEILLANCE
## MISSION : SURVEILLER

Le groupe en poste de surveillance est installé en sûreté en un point ou dans une zone pour signaler toute activité ennemie dans un secteur fixé.

Pour remplir sa mission, le chef de groupe effectue les actions suivantes :

– aborder la zone et tomber en garde ;
– effectuer les reconnaissances et organiser l'observation ;
– s'installer ;
– surveiller et rendre compte.

Figure 1

**Aborder la zone et tomber en garde.**

Acte élémentaire dominant : « Se déplacer ».

Avec la plus grande discrétion, le groupe aborde la zone d'installation (fig. 1).

Le chef place rapidement ses équipes sur le terrain face à la direction dangereuse.

**Effectuer les reconnaissances et organiser l'observation.**

Le chef de groupe situe avec précision sa mission sur le terrain.

Il détermine les points dangereux à surveiller plus particulièrement (en rouge, fig. 1).

Il veille au camouflage terrestre et aérien.

Il détermine pour chaque équipe le secteur de surveillance et de tir (fig. 2).

Sous la forme ZMSPCP

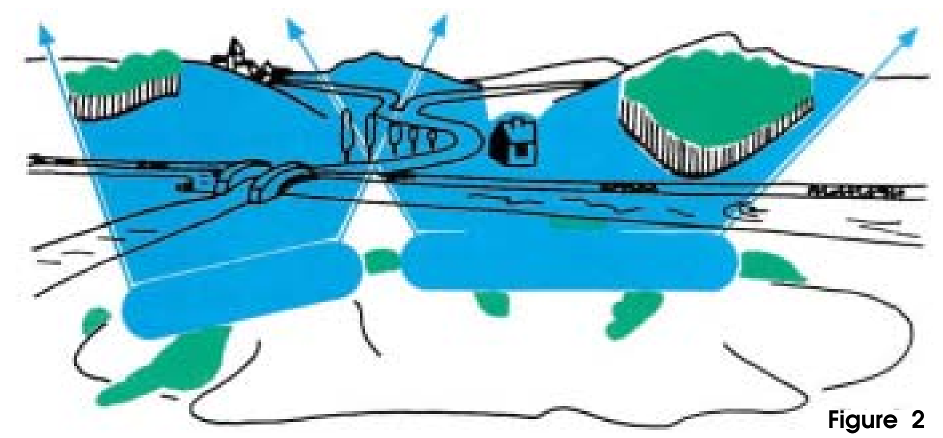


**Figure 2**

**S'installer**

Acte élémentaire dominant : « s'arrêter, tomber en garde ».

Le chef de groupe améliore son installation :

- postes de guet en liaison avec le chef de groupe (fig. 2) ;
- postes de combat assurant la protection du groupe (fig. 3) ;
- emplacement de repos si la mission est appelée à durer un certain temps.

Si une mission d'observation de jour doit être poursuivie de nuit ou inversement, un changement d'emplacement est nécessaire.

**Surveiller.**

Il s'agit pour le groupe d'observer dans le secteur prescrit et de se couvrir face aux directions dangereuses.

Le chef de groupe vérifie l'observation de ses guetteurs et transmet sans délai tout renseignement (rendre compte).

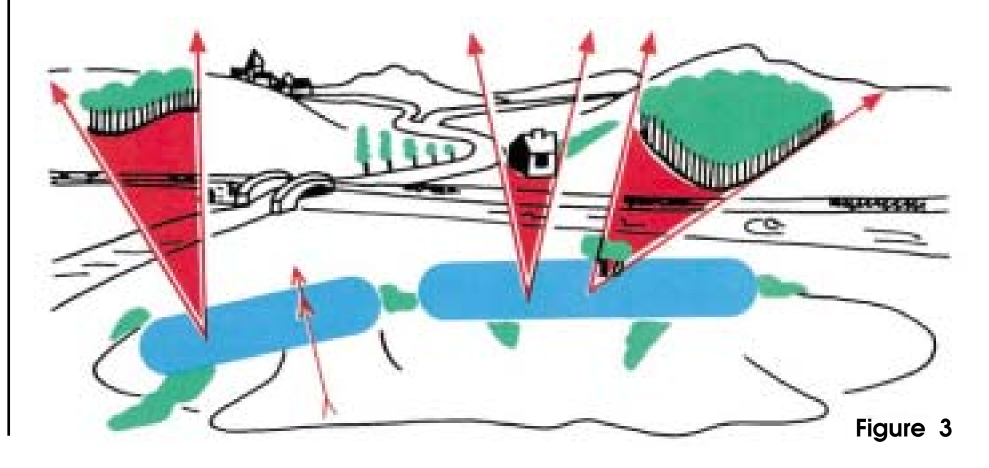
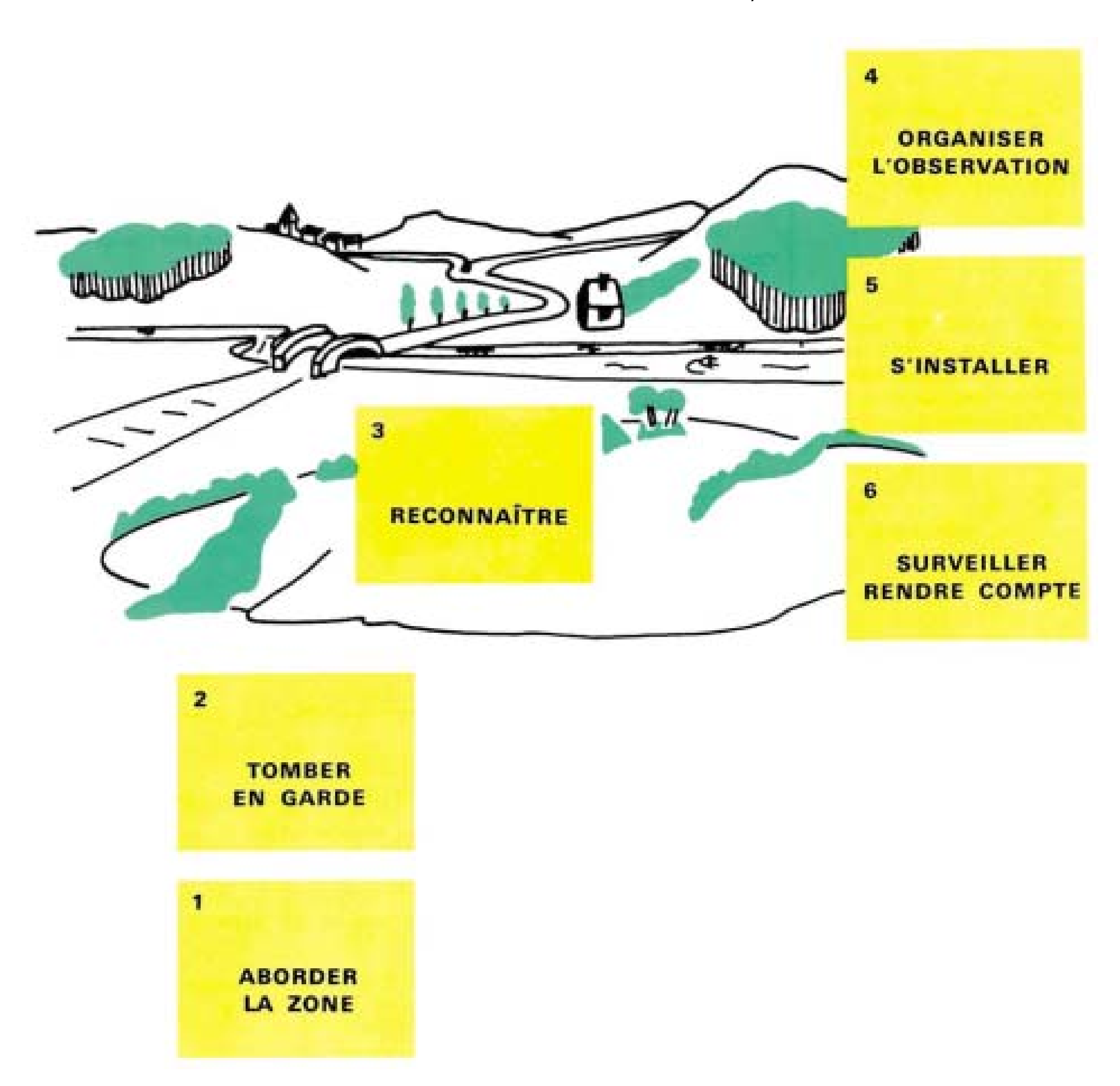


**Figure 3**

**EN RÉSUMÉ :**

LE POSTE DE SURVEILLANCE, C'EST :




2e PARTIE
**LE POSTE DE COMBAT**
**MISSION : INTERDIRE, DÉFENDRE, TENIR**

Cette mission est normalement exécutée dans le cadre du poste de combat DE LA SECTION. Toutefois, la sûreté rapprochée d'un dispositif peut conduire un groupe isolé à interdire un point de passage obligé ou défendre un objectif ponctuel.

Dans les deux cas, il s'agit d'occuper un emplacement fixé, de s'y installer en vue de tenir pendant les délais prescrits.

Pour remplir sa mission, le chef de groupe applique les composantes ci-dessous :

– tomber en garde et reconnaître ;
– établir des consignes ;
– défendre la position ;
– rompre le contact en fin de mission.

**Tomber en garde et reconnaître.**

Arrivé aux abords de sa zone d'installation, le chef de groupe met sa formation en garde de façon à opérer sa reconnaissance dans les meilleures conditions de discrétion et de sûreté.

Il détermine les possibilités de l'ennemi et les siennes propres, en fonction du terrain (voies d'approche, emplacements de tir, camouflage, protections naturelles, etc.) (fig. 1 – En bleu : ami ; en rouge : ennemi).

De cette reconnaissance, le chef de groupe déduit :

- l'emplacement des armes ;
- le nombre et l'emplacement des postes de guet (jour et nuit éventuellement) ;
- les secteurs de tir (en fonction des couloirs d'infiltration possibles de l'ennemi) ;
- les pièges et les mines qu'il pourrait mettre en place ;
- les liaisons à assurer.



Figure 1

**Établir des consignes.**

Le chef de groupe installe ses équipes et donne à chacun des consignes et des ordres précisant :

- la mission d'observation ;
- la mission de tir et les conditions d'ouverture du feu ;
- l'ordre d'urgence des travaux à assurer pour améliorer l'installation ;
- la conduite à tenir et les conditions de repli.

**Défendre la position.**

Lorsque l'ennemi apparaît :

- le chef de groupe donne l'alerte ;
- il fait déclencher les tirs au moment le plus favorable ;
- il veille à la discipline de feu.

**Sur ordre, rompre le contact.**

S'il est encadré, le groupe agit en fonction des ordres reçus et, en principe, rompt le contact d'un seul bloc sous la protection de ses voisins.

S'il est seul, ou s'il a été chargé de protéger le repli des autres éléments, le groupe rompt le contact par échelon, une équipe assurant la protection du reste du groupe puis se repliant à son tour d'un seul mouvement.

Dans tous les cas, le chef de groupe quitte le poste de combat avec la dernière équipe.



**EN RÉSUMÉ :**

LE POSTE DE COMBAT C'EST :

1 TOMBER EN GARDE ET RECONNAÎTRE

2 ÉTABLIR DES CONSIGNES

3 DÉFENDRE LA POSITION

4 ROMPRE LE CONTACT

3e PARTIE

**LA RECONNAISSANCE D'UN POINT**

**MISSION : RECONNAÎTRE**

Le chef de groupe doit seul, ou en premier échelon d'une formation plus importante, aborder un point en sûreté et être prêt à engager le combat.

La reconnaissance d'un point du terrain ne se limite pas seulement au point lui-même, mais elle s'étend aux zones avoisinantes d'où l'ennemi peut intervenir.

Pour mener cette action, le chef de groupe devra :

– se déplacer et observer ;
– appuyer ;
– aborder et parfois combattre ;
– éventuellement rendre compte.

**Se déplacer – Observer.**

Avec la plus grande discrétion, le chef de groupe se déplace pour atteindre la zone à partir de laquelle il aura des vues directes sur le point à reconnaître.

Arrivé en vue de son objectif, le chef de groupe poste ses équipes et ordonne l'observation.

Le groupe observe le point et ses abords pour y détecter toute activité suspecte.

Si rien ne se dévoile, le chef engage la suite de l'action.



**Appuyer.**

Afin de remplir sa mission avec le maximum de sûreté, le chef met en place un appui qui a pour objectif de prendre à partie tout ennemi qui pourrait s'opposer, dans les environs du point à reconnaître, à la progression du groupe.

Cet élément reçoit des consignes précises (ZMSPCP) :
– n'ouvrir le feu que lorsque le groupe est pris à partie ;
– reporter le tir quand le groupe atteint le point.



**Aborder et éventuellement combattre.**

Le chef de groupe, avec l'équipe chargée de la reconnaissance, se déplace en sûreté jusqu'à proximité du point, l'observe à nouveau et à courte distance.



**Se mettre en garde et rendre compte [1].**

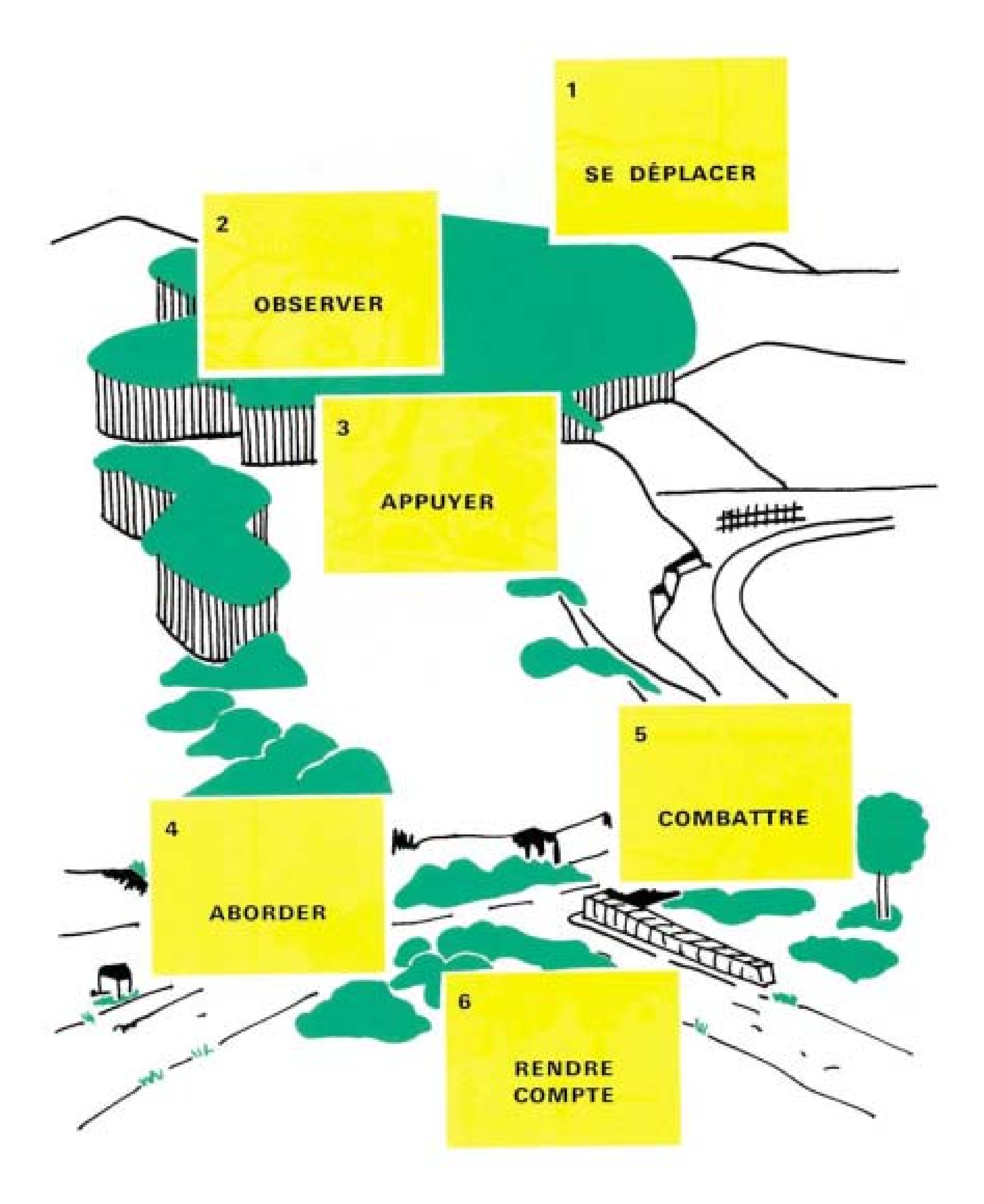
Une fois la fouille terminée et l'équipe mise en garde, le chef de groupe recherche personnellement les renseignements dont il a besoin ou qui lui ont été demandés.



(1) Le CR est éventuel car la reconnaissance n'a pas été obligatoirement prescrite. Elle peut être décidée par le chef de groupe pour assurer sa propre sûreté.

**EN RÉSUMÉ :**

LA RECONNAISSANCE D'UN POINT C'EST :



4e PARTIE
**L'INTERCEPTION D'UN ÉLÉMENT ENNEMI EN MOUVEMENT MISSION : DÉTRUIRE**

Dans certains cas, le chef de groupe sera appelé à réagir rapidement face à un ennemi en mouvement en se portant sur un terrain favorable pour le détruire par surprise.

Ce combat nécessite :
– une discrétion absolue ;
– la mise en œuvre simultanée, précise et brutale de toutes les armes ;
– la plus stricte discipline dans l'exécution.

Le chef de groupe pour remplir cette mission, devra donc :
– choisir un dispositif et s'installer ;
– détruire, fouiller et rechercher les documents si la situation le permet, rompre le contact.

**Choisir un dispositif et s'installer** (fig. 1).

Le chef de groupe, ayant au mieux observé l'ennemi et l'itinéraire qu'il emprunte, ou au moins étant suffisamment renseigné sur son attitude et son volume, choisit un emplacement offrant un bon champ de tir et permettant :
– de ne pas être décelé (camouflage) ;
– d'observer de loin l'arrivée de l'ennemi ;
– de pouvoir s'esquiver rapidement et discrètement.

Une fois le dispositif choisi, le chef de groupe :
– poste ses équipes de façon à pouvoir tirer l'ennemi de flanc à une distance correspondante à la portée utile de leurs armes ;
– donne à chacun :
  - sa mission,
  - ses consignes de tir,
  - le signal d'ouverture du feu et de repli,
  - les consignes de fouille éventuelles.

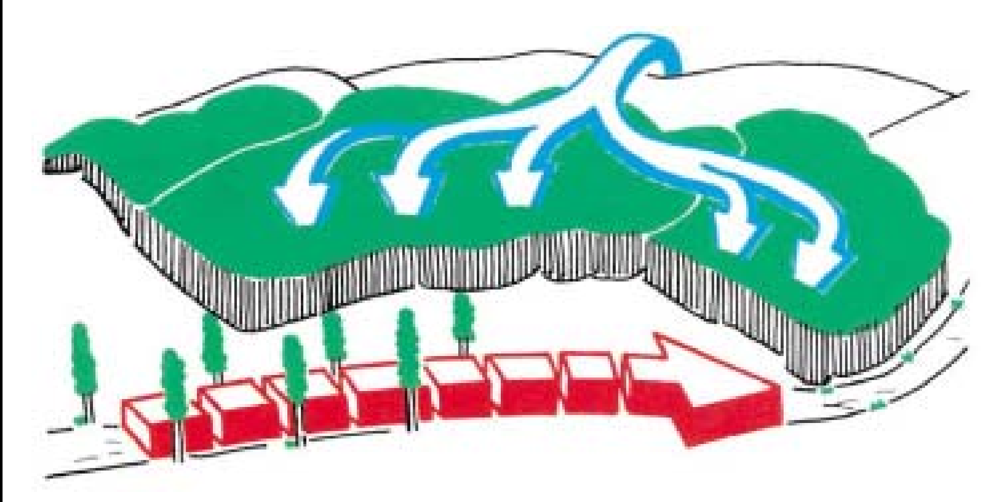


**Figure 1**

**Détruire et rompre le contact.**

*Cas de la destruction d'un véhicule* (fig. 2).

Aux ordres du chef de groupe, le tireur antichar prend à partie le véhicule.

Le reste du groupe, assurant la sûreté rapprochée du tireur antichar, n'intervient par le feu que si :

– des survivants du véhicule détruit tentent de s'échapper ;
– un ennemi extérieur intervient et essaie de prendre à partie le groupe.



Figure 2

*Cas de la destruction d'un élément à pied* (fig. 3).

Le chef de groupe déclenche le tir simultané de ses équipes quand il juge l'ennemi exactement engagé dans le piège qui lui est tendu.

La précision et la brutalité des tirs doivent foudroyer l'adversaire.

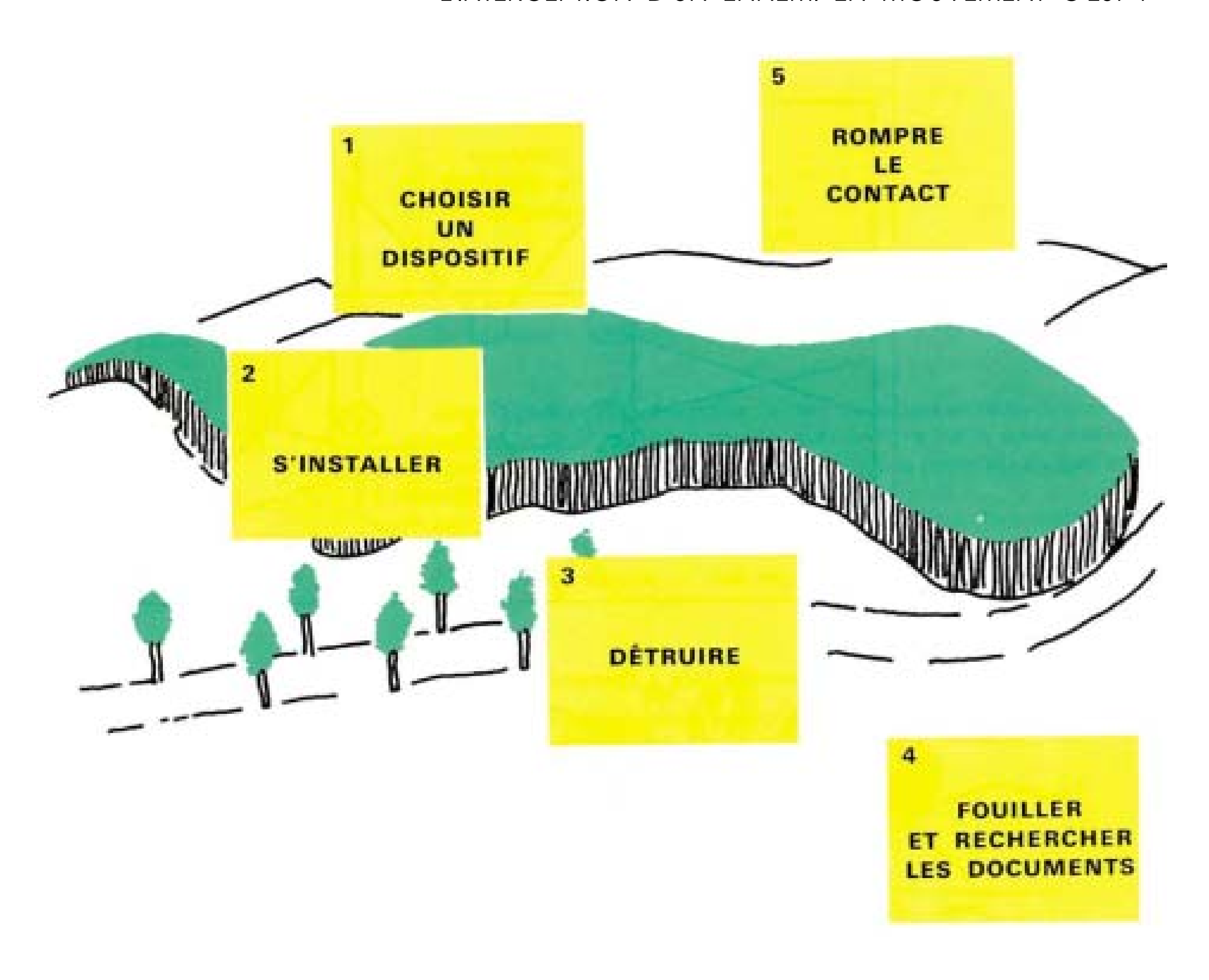


Figure 3

Le chef de groupe après avoir constaté la destruction effective de l'ennemi, fait procéder à la fouille et la recherche des documents si la situation le permet, ordonne l'esquive et se replie avec la dernière équipe.

**EN RÉSUMÉ :**

L'INTERCEPTION D'UN ENNEMI EN MOUVEMENT C'EST :




5e PARTIE

## LA SÛRETÉ IMMÉDIATE D'UN PETIT DÉTACHEMENT EN VÉHICULE

La sûreté immédiate d'un petit détachement en véhicule repose, en grande partie, sur les mesures de guet au cours du déplacement et sur la mise en garde à l'arrêt.

**Le détachement se déplace.**

Les mesures à prendre par le chef de groupe portent essentiellement sur :

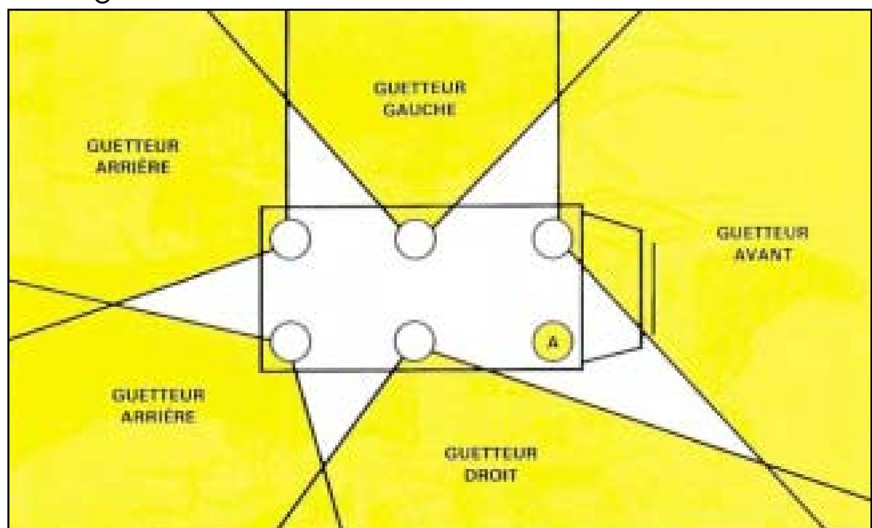
– l'inspection du véhicule avant le départ ;
– le camouflage ;
– les aménagements permettant aux combattants de surveiller les abords de l'itinéraire et de réagir avec le maximum de rapidité (bâches enlevées ou relevées, ridelles démontées afin de faciliter la riposte immédiate contre un ennemi aérien ou terrestre) ;
– l'armement d'autodéfense.

*Dispositions de combat.*

Commandées par le chef de groupe, les dispositions de combat concernant personnel et armement, doivent permettre aux combattants de réagir instantanément en cas d'attaque terrestre ou aérienne ou en cas d'incident.

*Organisation du guet.*

Le système de guet à bord des véhicules comporte :
– le guet aérien ;
– le guet terrestre.




*Réactions face à l'ennemi terrestre.*

Si le détachement tombe dans une embuscade ou se heurte à un obstacle battu par le feu, il doit être capable de réactions rapides :

– déclenchement d'une riposte par un feu massif et systématique susceptible de neutraliser l'ennemi et de permettre un débarquement sans pertes excessives ;
– action à courte portée sur le dispositif adverse dans des délais aussi brefs que possible ;
– maîtrise du véhicule de la part du conducteur qui s'efforce, dès que le personnel a débarqué, de mettre son véhicule à l'abri des tirs divers ;
– si l'itinéraire est battu par des tirs d'artillerie ou des mortiers (carrefours, points de passage obligé), le détachement utilise un itinéraire de contournement.

*Réactions face à l'ennemi aérien.*

L'autodéfense antiaérienne constitue la meilleure parade contre les aéronefs. Elle est obligatoirement exécutée, notamment à l'arrêt, par tous les personnels servants d'armes automatiques collectives ou individuelles.

*Réactions face au danger NBC.*

La sauvegarde du détachement, face au danger NBC, réside dans les mesures de protection individuelles. Elles sont complétées par les dispositions nécessaires à la protection du véhicule. Le plus souvent, le personnel débarque pour mettre à profit la protection offerte par le terrain.

**La mise en garde à l'arrêt.**

Dans tous les cas, l'arrêt se traduit par la mise en garde du détachement :

– si l'arrêt est de courte durée (de l'ordre d'une dizaine de minutes ou moins), le véhicule reste sur l'axe ou à proximité. Le détachement se place en garde, de part et d'autre du véhicule et à proximité de l'axe ;
– si l'arrêt doit se prolonger, le véhicule sort de l'itinéraire, le personnel débarque et prend un dispositif de sécurité à la fois terrestre et aérien.

# SECTION VI

# LE COMMANDEMENT DE LA SECTION

## CHAPITRE I

## GÉNÉRALITÉS

---

1re PARTIE
**LA SECTION ET LE CHEF DE SECTION**

**11. La section**

La section est organisée, autour d'un élément de commandement, en deux ou trois groupes sensiblement identiques (1) dont l'équipement est fonction de l'arme d'appartenance.

**12. Rôle du chef de section**

Guide et exemple pour ses subordonnés, le chef de section doit être capable de :

– comprendre la mission reçue dans son esprit comme dans sa lettre ;
– concevoir de façon raisonnée l'action à entreprendre pour la mener à bien ;
– donner des ordres précis, complets et concis ;
– conduire l'action :
  - en commandant ses chefs de groupe et en coordonnant leur action FEU et MOUVEMENT,
  - en ayant en permanence le souci de la sûreté,
  - en maintenant la liaison avec son chef pour renseigner, rendre compte, demander des appuis si nécessaire.

2e PARTIE
**MODES D'ACTION DE LA SECTION**

**21. Les actes élémentaires de la section**

Quelle que soit sa mission au combat, la section accomplit en permanence un nombre réduit d'actes élémentaires collectifs qui peuvent être regroupés en trois familles :

– se déplacer ;
– s'arrêter et tomber en garde ;
– employer ses armes.

---

(1) La section retenue à titre d'exemple dans ce document est organisée en trois groupes identiques.

## 22. Se déplacer

La section en déplacement utilise trois formations :
– en triangle ;
– par groupes accolés ;
– par groupes successifs.

Le front et la profondeur sont décidés en fonction de la situation, de la mission, du terrain et des conditions de visibilité. Le chef de section doit pouvoir exercer aisément son commandement, si possible à vue. Il se place là où il peut le mieux guider son unité, diriger et contrôler son action. Il désigne un groupe de base auprès duquel il se tient tant que le combat n'est pas engagé.

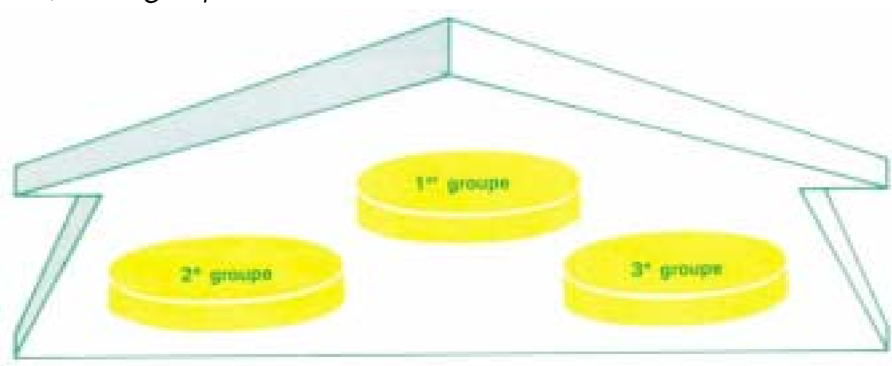
Au sein des groupes, les formations, intervalles et distances sont choisis par le chef de groupe.

221. **Formation en triangle.**

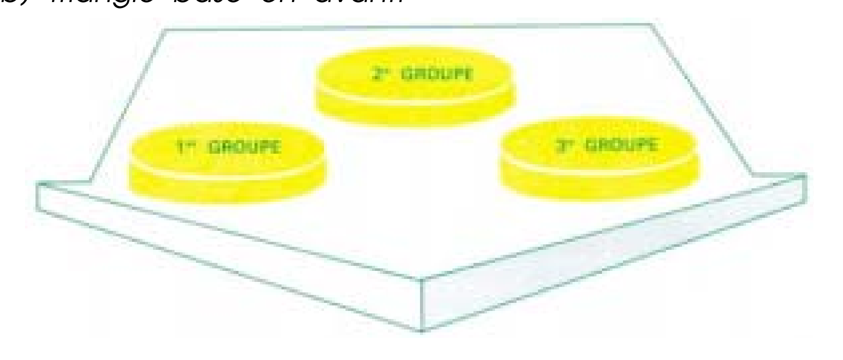
Très efficace, elle assure la sûreté maximale car elle permet de répondre aux feux d'où qu'ils viennent.

Deux formations dérivées :

*a) Triangle pointe en avant.*

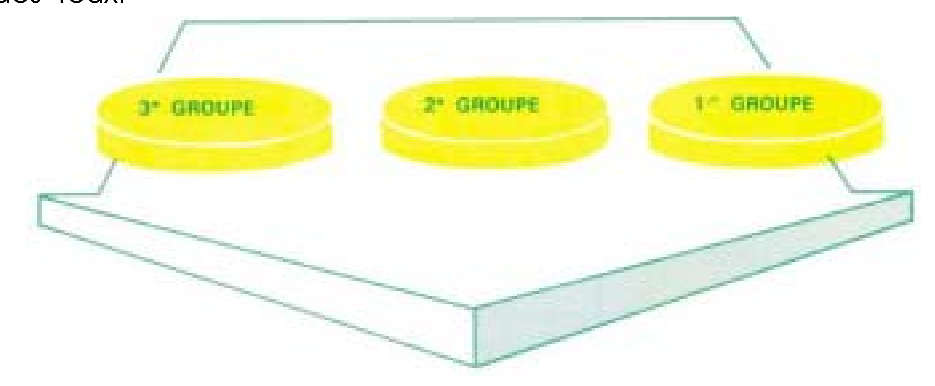



*b) Triangle base en avant.*



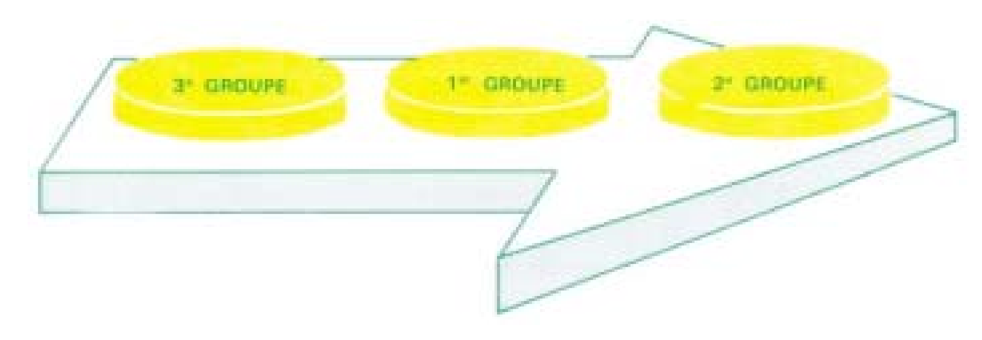

222. **Formation par groupes accolés.**

Permet de reconnaître sur un large front, de franchir une ligne de terrain caractéristique, de franchir une zone battue par des feux.



223. **Formation par groupes successifs.**

Permet d'utiliser un cheminement, de franchir un point de passage obligé, de protéger un flanc ou de s'infiltrer.




**23. S'arrêter et tomber en garde**

**La section s'arrête et tombe en garde.**

Chaque fois que la section interrompt sa progression, elle tombe en garde.

Les arrêts peuvent être brefs (observation, écoute...) ou d'une certaine durée (occupation d'un point en vue d'une mission déterminée).

Dans tous les cas, le point de station choisi doit permettre :

- d'avoir des vues sur le compartiment de terrain ;
- de pouvoir y appliquer des feux ;
- d'être en sûreté (possibilités de camouflage, guet anti-aérien).

Dès que l'arrêt se prolonge, le chef de section :

- définit le secteur de surveillance de chaque groupe ;
- fait aménager sommairement le terrain (emplacement de combat et de repos, camouflage...).

**24. Employer ses armes**

*a)* **La section combat par le feu.**

*Section en mouvement.*

Il s'agit, en cas de surprise par l'ennemi, de limiter l'efficacité de ses tirs et de permettre à la section de reprendre l'ascendant à partir d'une position favorable.

Dans ce cas, la section :

- réagit instantanément avec tous ses moyens de feu ;
- tombe en garde.

*Section à l'arrêt.*

La section peut prendre contact avec un ennemi à pied ou blindé.

Il s'agit de le détruire par le feu :

- à partir d'une position favorable (section en poste de combat) ;
- ou en bénéficiant de la surprise (embuscade).

*b)* **La section combat par le mouvement et par le feu.**

Disposant de trois groupes, le chef de section coordonne feu et mouvement pour manœuvrer en sûreté et exécuter les missions simples étudiées ci-après.

Toute action de combat consiste, après une éventuelle riposte instinctive en cas de surprise à courte distance à :

– observer pour :
  - localiser et évaluer l'ennemi,
  - étudier le terrain dans ce qu'il a de favorable à l'ennemi et à la manœuvre prévue de la section ;
– manœuvrer pour :
  - progresser en sûreté par débordement grâce à l'appui d'une partie de la section,
  - éviter toute surprise en plaçant un élément de couverture face à une direction jugée dangereuse,
  - compléter l'observation sur l'ennemi,
  - le détruire si la mission l'impose à partir d'une base favorable,
  - réorganiser la section en garde en fin d'action,
  - renseigner l'échelon supérieur en rendant compte et en demandant, si nécessaire, des appuis (mortiers, artillerie, aviation, voisins...).

*c)* **La section et le danger aérien et NBC.**

Le combat de la section s'effectue dans un contexte de danger aérien et NBC. Face à cette menace permanente et soudaine, le chef de section doit systématiquement faire appliquer les règles élémentaires concernant l'autodéfense aérienne. Il doit également faire appliquer les consignes permanentes prévues pour assurer la protection de sa section en cas d'explosion nucléaire, de danger bactériologique ou chimique. Il est personnellement chargé de rédiger les comptes rendus d'attaque NBC et de mesure de débit de dose.

Lorsque ses groupes sont dotés d'armes antichar, la section peut recevoir une mission antichar et affronter simultanément, à distance raisonnable, plusieurs blindés si elle est équipée de LRAC de 89 mm.

## 3e PARTIE LA PRÉPARATION DE LA MISSION

### 31. Généralités

*a)* Le chef de section reçoit normalement sa mission sous forme soit d'un ordre initial, soit d'un ordre en cours d'action.

Cette mission est exprimée par :

– un VERBE indiquant l'action à accomplir ;
– des COMPLÉMENTS précisant l'objectif, l'ennemi, les modalités de temps et de lieu.

*b)* S'appuyant sur sa connaissance des possibilités réelles de sa section [1], le chef de section étudie les termes de sa mission, observe son terrain et raisonne son problème en suivant la méthode de raisonnement tactique adaptée au niveau des formations élémentaires.

Son intention est traduite par des ordres aussi clairs, concis et précis que possible, de vive voix ou par radio [2] aux différents chefs de groupe de la section.

---

(1) Il ne s'agit pas obligatoirement d'une section organique.

(2) Chaque fois que les circonstances le permettent, l'information de tous les personnels de la section doit être faite par le chef de section, éventuellement par les différents gradés. Cette information de tous les combattants favorise l'initiative individuelle, facilite la manœuvre et accroît l'efficacité.

*c*) Pour pouvoir commander et diriger la manœuvre le plus efficacement possible, le chef de section se place avec l'élément qui est chargé de la mission principale :

- élément chargé de déborder en cas de prise de contact ;
- élément chargé d'ouvrir le feu en cas d'embuscade ;
- élément placé face à la direction dangereuse en cas de stationnement ;
- élément au contact de l'ennemi (couverture) en cas de rupture du contact.

*d*) Tant qu'il n'est pas nécessaire de lui confier une mission particulière, le sous-officier adjoint se tient près de son chef de section, là où il peut le mieux être au courant de la situation, aider son chef et éventuellement le remplacer.

### 32. La méthode de raisonnement tactique adaptée au niveau des formations élémentaires

Le chef de section opère toujours dans un cadre espace-temps limité et bien déterminé. La méthode de raisonnement est une aide au commandement qui permet d'éviter des solutions instinctives et irréfléchies ou des omissions.

Au niveau du chef de section, elle consiste à répondre à un petit nombre de questions permettant l'étude des trois phases suivantes :

1) Comprendre la mission dans sa lettre et son esprit ;

2) Évaluer toutes les données de la situation pour aboutir a une décision ;

3) Choisir le mode d'action le plus efficace et le traduire en une articulation et une répartition des rôles des subordonnés.

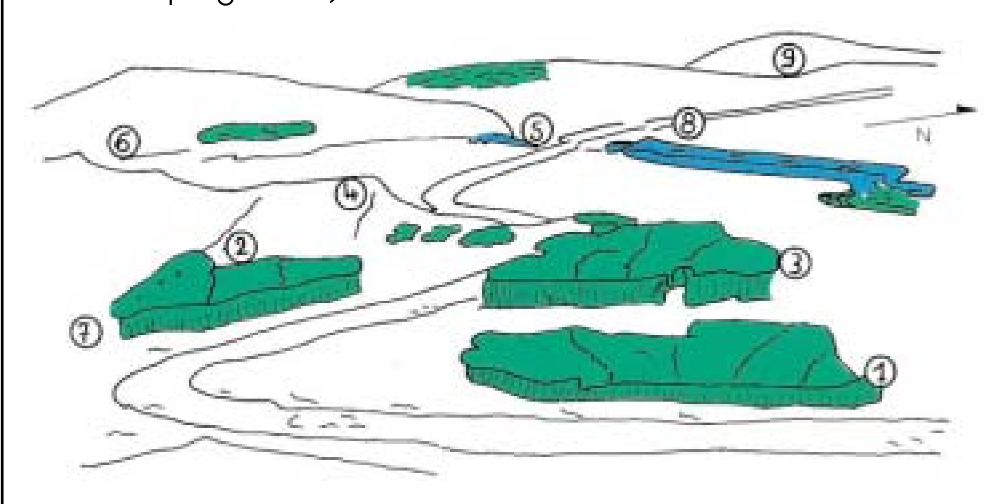
Un exemple est donné ci-après.

#### 1. COMPRENDRE LA MISSION

(*Exemple* : RECONNAÎTRE LE POINT EN 5)

**11.** Commencer par répondre à la question QUOI ? pour appréhender la mission dans sa lettre.

**12.** Répondre à la question POURQUOI ? pour comprendre ce que le supérieur attend de l'action à entreprendre (ex. : reconnaître un point pour permettre à la compagnie de poursuivre sa progression).




• Faire appel aux CONNAISSANCES THÉORIQUES TACTIQUES afin de traduire la mission en composantes ou tâches (par quel procédé ?).

1. Préparer – progresser.
2. Observer.
3. Se couvrir.
4. Appuyer.
5. Aborder puis fouiller l'objectif.
6. Rendre compte.

**2. ANALYSER LA SITUATION**

L'étude de la mission a permis au chef de se fixer un OBJECTIF À ATTEINDRE.

*Fouiller l'objectif en sûreté.*

La seconde phase permet d'arriver par éliminations successives au choix d'une solution. Le chef de section doit être en mesure de retenir la plus logique des solutions envisageables, compte tenu du terrain, de l'ENI, des délais et des moyens.

**21. Où, par où ?**

Étude du terrain = par observation ou étude de la carte.

- Se couvrir où ? : 7 ou 6.
- Appuyer où ? : 8 ou 4.
- Aborder par où ? : 2 → 4 → 5 ou 3 → 5 ou 2 → 5.

**22. Contre qui ?**

Définir la nature, le volume et les possibilités de l'ennemi présent ou supposé :

- Intervenir sur un flanc depuis 7 ou 6.
- Battre le pont depuis 6.
- Tenir le pont en 5, 4 ou 9.

**23. Avec qui ?**

Faire l'inventaire des moyens de la section. Éliminer les solutions qui ne correspondent pas aux possibilités de la section ou aux impératifs de sûreté.

(*Exemple :* aborder de 3 vers 5 en terrain découvert ou franchir la rivière en dehors de 5.)

**24. Quand ?**

Les délais (imposés ou non) influeront sur le style de la manœuvre.

Exclure les solutions trop coûteuses en délais.

(*Exemple :* déborder par 7 puis 6 pour revenir sur 5.)

Une seule solution reste envisageable :

– couvrir en 7 ;
– appuyer depuis 4 ;
– aborder de 2 vers 5 ;
– fouiller 5 en se couvrant face à 9 ;
– rendre compte en 8.

## 3. ÉLABORER LE MODE D'ACTION

| QUOI ? | OÙ ? | PAR OÙ ? | CONTRE QUI ? | AVEC QUI ? | QUAND ? |
|---|---|---|---|---|---|
| PROGRESSER | | Route | | 1er groupe en tête | |
| OBSERVER | 5 | 1 | ENI/5 ou 4 | Chef de section | Dès que 1 est atteint |
| SE COUVRIR | 7 | | Intervention de flanc | 2e groupe | Dès arrivée en 7 |
| APPUYER | Vers 5 puis 6 | 4 | ENI sur 5 | SOA + 1er groupe | |
| ABORDER | 5 | 2 vers 5 | ENI sur 5 | 3e groupe Chef de section | Dès l'appui en place |
| TOMBER EN GARDE | 5 | | Face à 9 | 3e groupe | |
| FOUILLER | 5 | | | Chef de section | |
| RENDRE COMPTE | 5 | | | Chef de section | |

Le chef de section est en mesure de donner ses ordres.

## 33. Les ordres

Ayant raisonné son problème, le chef de section aboutit à une décision qui se traduit par des ordres :

- ordre préparatoire (éventuellement) ;
- ordre initial ;
- ordre en cours d'action.

### 331. **L'ordre préparatoire.**

Cet ordre permet de mettre la section en condition pour remplir la mission.

Il comporte les paragraphes suivants :

**P** Personnel mis sur pied...
**A** Armement emporté...
**T** Tenue des hommes...
**R** Radio : préparation du matériel éventuel.
**A** Alimentation : en fonction de la durée probable de la mission.
**C** Camouflage.
**D** Divers.
**R** « Rassemblement à telle heure ! »

Suivant les circonstances cet ordre peut se réduire au seul commandement :

« Dispositions de combat ! »

### 332. **L'ordre initial** (presque toujours verbal).

C'est dans l'ordre initial que figurent les réponses aux questions posées lors du raisonnement tactique.

Conçu pour mettre les chefs de groupe dans l'ambiance de la mission à remplir, il leur permet de connaître leur rôle au sein de l'ensemble et dans le déroulement de la manœuvre.

Dans la mesure du possible, cet ordre est donné face au terrain de l'action. Il comporte les paragraphes suivants :

| | | |
|---|---|---|
| **S** | Situation. | – Ennemie (nature, volume, attitude).<br>– Amie.<br>– Renforcement et appuis. |
| **M** | Mission. | – Énoncé de la mission reçue. |
| **E** | Exécution. | – Intention.<br>– Articulation.<br>– Mission des subordonnés.<br>– Conduite à tenir (s'il y a lieu). |
| **L** | Logistique. | |
| **C** | Commandement. | – Liaisons.<br>– Place du chef.<br>– Liaisons à assurer. |

333. **L'ordre en cours d'action.**

Du fait des événements (changement marqué de situation et/ou de mission), le chef de section peut avoir à donner un nouvel ordre. Celui-ci sera donc, en fait, de nouveau un ordre initial et il en aura la contexture. Mais, si, en fonction d'ordres antérieurs, l'une des rubriques du SMELC se trouve sans objet, le chef la passe sous silence.

334. **Commandement pour se déplacer.**

S'adresser à ses chefs de groupes, le chef de section utilise le même cadre de commandement que ceux-ci :

**D** « DIRECTION ou FACE À... » (direction générale et lointaine, éventuellement non visible).

**P** « POINT À ATTEINDRE... » (point précis et visible).

**I** « ITINÉRAIRE... ».

**F** « FORMATION... » :

*1er cas :* en triangle :
« TEL GROUPE DE BASE – EN TRIANGLE
TEL GROUPE À DROITE, GAUCHE, DERRIÈRE
INTERVALLE (... m)
DISTANCE (... m)
ou INTERVALLE ET DISTANCE (... m) ».

*2e cas :* par groupes accolés :
« TEL GROUPE DE BASE – PAR GROUPES ACCOLÉS
INTERVALLE (... m) ».

*3e cas :* par groupes successifs :
« PAR GROUPES SUCCESSIFS, DANS TEL ORDRE
DISTANCE (... m) ».

335. **Ordre et commandements pour s'arrêter, tomber en garde.**

*Commandement pour s'arrêter.*

Le chef de section commande simplement, si possible au geste :

« Halte ! »

S'il veut privilégier une direction particulière d'observation, il ordonne :

« Face à telle direction, Halte ! »

*Ordre pour tomber en garde.*

Le chef de section donne à chaque chef de groupe un ordre de mise en garde :

**Z** Zone d'installation du groupe entre tel et tel point.

**M** Mission précise impartie au groupe.

**S** Secteur de surveillance : entre tel et tel point.

**P** Point particulier à observer – le chef de section désigne les points du terrain où l'ennemi peut apparaître.

**C** Conduite à tenir :
- conditions d'ouverture du feu ;
- modalités d'alerte ;
- signaux, etc.

**P** Place du chef de section dans le dispositif.
(Si la section n'agit pas seule, le chef précise la place des éléments amis voisins).

## 34. Le compte rendu

341. **Le compte rendu en cours d'action.**

Tout chef doit rendre compte fréquemment et spontanément de l'évolution d'une situation que ne peut apprécier directement son supérieur : c'est le compte rendu en cours d'action :

| | | |
|---|---|---|
| **I.** Ami | .................. | « Je suis » (position et situation du groupe). |
| **II.** Ennemi | ............. | « Je vois » (nature, volume et attitude de l'ennemi) (1). |
| **III.** Intention | .......... | « Je fais » (ou j'ai fait ou je vais faire). |
| **IV** Demande | ........ | (éventuellement) « Je demande » (appui, EVASAN, etc.). |

342. **Le compte rendu en fin de mission.**

À l'issue de certaines missions particulières (patrouille par exemple), le chef de groupe peut avoir à faire un compte rendu détaillé à son chef. Normalement verbal, ce compte rendu fera ressortir les aspects propres à la mission reçue. Il ne peut donc avoir de contexture imposée.

(1) En répondant aux questions :
- qui ou quoi ?
- combien ?
- où ?
- quand ?
- comment ?

## CHAPITRE 2

# LE COMBAT DE LA SECTION

Dans le cadre de sa participation aux missions de défense et de sûreté, la section est apte à remplir, face à un ennemi à la mesure des moyens du détachement et dans un environnement courant du champ de bataille, les missions ci-après [1] :

1) Assurer la sûreté d'un stationnement.

2) Assurer la sûreté d'un déplacement à pied ou en véhicules et reconnaître un point particulier.

3) Défendre un groupe de maisons dans une localité.

## 1re PARTIE
## ASSURER LA SÛRETÉ D'UN STATIONNEMENT

« Assurer la sûreté d'un stationnement s'applique aussi bien à la *sûreté propre* d'un élément donné qu'à *la sûreté d'un autre élément* qui peut lui être confiée.

« Les principes à appliquer restent les mêmes dans les deux cas. Seuls sont modifiés les volumes à y consacrer [2].

« Dans ce contexte, le chef de section a toujours le souci d'éviter la destruction des personnels et des matériels dont il a la charge en choisissant un terrain peu accessible aux blindés, offrant des vues, des possibilités de tir et de camouflage aux vues terrestres et aériennes. »

Pour remplir sa mission, le chef de section effectue les actions suivantes.

**11. Tomber en garde**

Avec la plus grande discrétion, adopter un dispositif en garde à proximité immédiate de la zone de stationnement.

**12. Reconnaître**

Appuyé et éventuellement couvert face à la direction la plus dangereuse, accompagné d'un groupe (sûreté), reconnaître la zone (figure ci-dessous) pour déterminer l'articulation et l'implantation des éléments, les secteurs d'observation et de tir, après avoir pris contact, le cas échéant, avec le chef de l'élément à protéger.

---

(1) Les sous-officiers féminins doivent acquérir la capacité à remplir, dans les mêmes conditions, des missions d'autodéfense dans un déplacement à pied ou en véhicules et dans la défense d'un point.

(2) Partie de la section pour sa propre sûreté.
Totalité de la section pour la protection d'un élément.



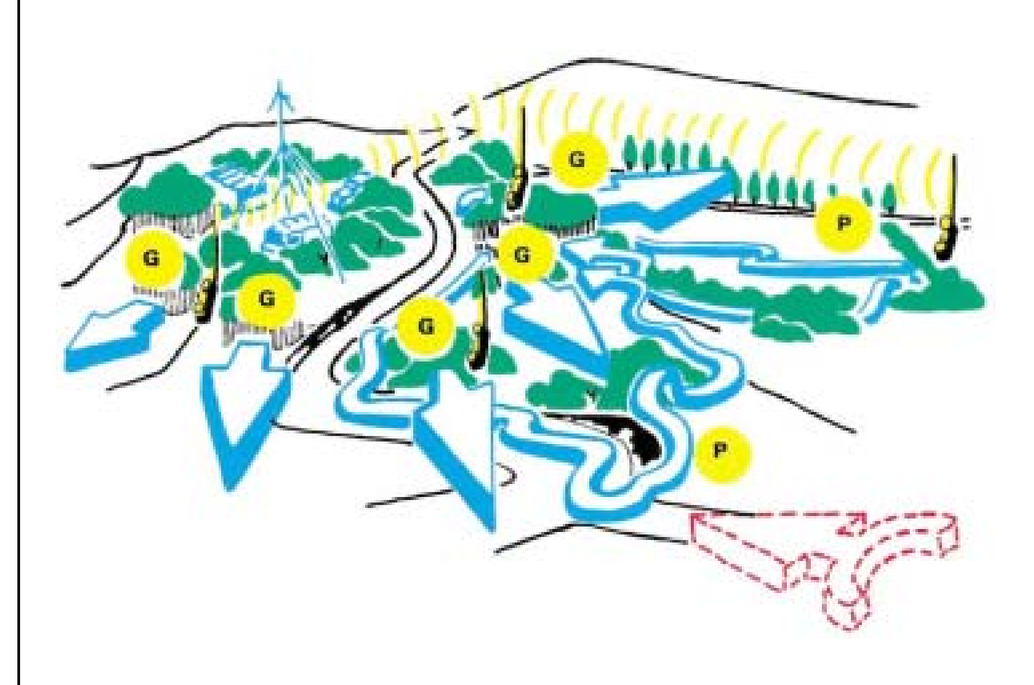
**13. Assurer la sûreté proprement dite**

*Par des mesures actives :* en se renseignant.

La section ayant rejoint, jeter un premier dispositif de surveillance puis faire mettre en place :

- un système de guet (fig. ci-dessous : G = guetteurs) ;
- un système de patrouilles (fig. ci-dessous : P = patrouilles) ;
- un système de liaison (transmission des observations, de l'alerte) ;
- un élément d'intervention.

*Par des mesures passives :* camouflage et discrétion dans les activités.

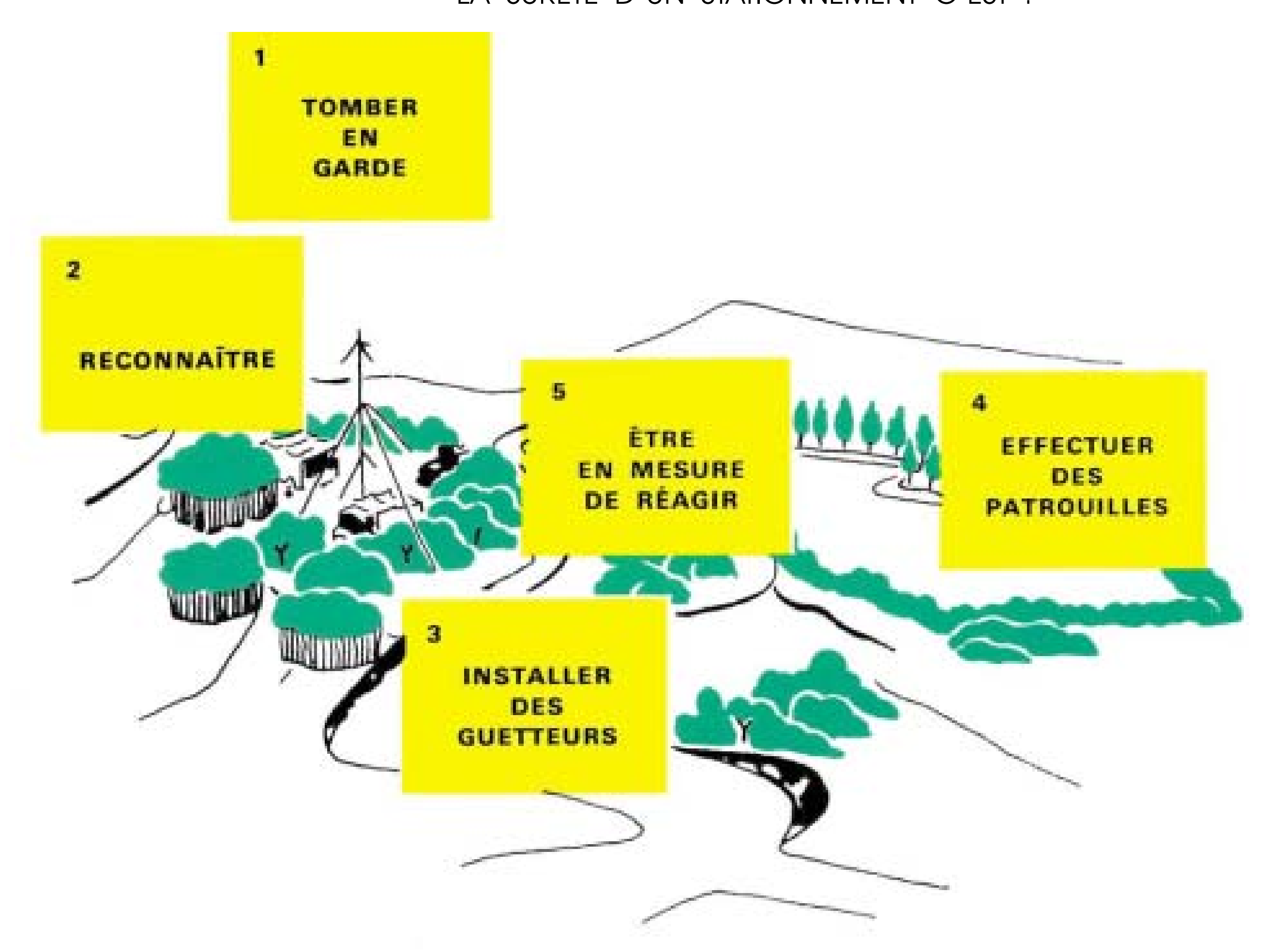



**14. Être en mesure de réagir en cas d'activité de l'ennemi**

Détruire l'élément de tête, au minimum le neutraliser, fouiller et rechercher les documents si la situation le permet, éventuellement rompre le contact et se regrouper.

**EN RÉSUMÉ :**

LA SÛRETÉ D'UN STATIONNEMENT C'EST :




2e PARTIE
**ASSURER LA SÛRETÉ D'UN DÉPLACEMENT À PIED OU EN VÉHICULES**

La section peut être amenée à se déplacer en zone d'insécurité. Elle doit, dans ce cas, assurer sa propre sûreté et en particulier s'éclairer (§ 21).

Elle peut en outre recevoir pour mission d'assurer la sûreté d'un petit élément se déplaçant soit à pied, soit en véhicules [1].

Il s'agira alors pour le chef de section, toujours soucieux de s'éclairer vers l'avant, d'accomplir les actions suivantes :

– reconnaître un axe (§ 22) ;
– reconnaître un point (§ 23).

**21. La section se déplace en sûreté**

La sûreté de la section en déplacement, à pied ou en véhicules, repose essentiellement sur :

– sa formation qui doit toujours lui permettre, en cas de rencontre avec l'ennemi, de garder le maximum d'éléments disponibles ;
– son articulation qui doit lui permettre :
  - de s'éclairer largement vers l'avant,
  - de se couvrir face à une direction dangereuse,
  - d'utiliser à tout moment un élément au profit d'un autre.

La section progresse de point d'observation en point d'observation, selon le rythme qui lui a été prescrit.

(1) PC, matériels sensibles.

Dès qu'elle s'arrête, elle tombe en garde. En cas de rencontre avec l'ennemi, elle doit pouvoir combattre par le feu et le mouvement soit pour dégager un élément pris sous les feux de l'ennemi, soit pour pouvoir poursuivre sa mission.

Enfin, le chef de section doit avoir le souci permanent de renseigner son supérieur.

Progresser en sûreté, c'est enchaîner les composantes suivantes :

- reconnaître ;
- se déplacer ;
- couvrir ;
- combattre ;
- tomber en garde ;
- observer ;
- renseigner.

**22. Reconnaître un axe**

Cette mission peut être exécutée à pied ou, le plus souvent, en véhicules. Les principes de base étant les mêmes, seul le cas d'une action en véhicules est étudié ci-après.

La reconnaissance d'un axe par une section en véhicules implique :

- une articulation garante d'une sûreté permanente ;
- une progression rapide de point d'observation en point d'observation ;
- une aptitude permanente à riposter et à *débarquer pour manœuvrer.*

A. **Adopter une articulation en sûreté.**

Au départ, le chef de section articule sa section en deux échelons.

*Échelon de tête :*

Un groupe chargé de recueillir le renseignement par l'observation et la reconnaissance de points particuliers.

*Échelon de soutien :*

Deux groupes chargés d'intervenir par le feu ou la manœuvre au profit de l'échelon de tête.

Il adopte la formation « En colonne, tel groupe en tête ».




Dans cette formation, le chef de section, couvert par le groupe de tête peut, selon les circonstances :

- rejoindre le groupe de tête pour observer et renforcer le groupe ;
- manœuvrer latéralement avec les autres groupes ;
- coordonner une action par le feu avec un débordement par les premier et deuxième groupes.

Le sous-officier adjoint est serre-file. Il peut prendre éventuellement le commandement d'une partie de la section appelée à manœuvrer.

Cette formation est prise au commandement :

- en colonne ;
- 3e groupe en tête ;

– distance entre 3e groupe et véhicule de commandement... ;
– distance entre les véhicules...

B. **Progresser.**

Lorsque la rencontre avec l'ennemi est peu probable :
– l'échelon de tête progresse par larges bonds de point d'observation en point d'observation ;
– l'échelon de soutien suit à distance d'appui ou de manœuvre.

Lorsque la rencontre avec l'ennemi est probable :
– l'échelon de tête progresse par bonds plus courts. L'observation est approfondie, le personnel du groupe de tête reconnaît à pied les points suspects ;
– l'échelon de soutien suit à plus grande distance prêt à ouvrir le feu. Éventuellement, il effectue des coups de sonde à hauteur des rocades latérales

**23. Reconnaître un point**

Soit sur ordre, soit sur son initiative au cours de la progression, le chef peut être amené à reconnaître un point.

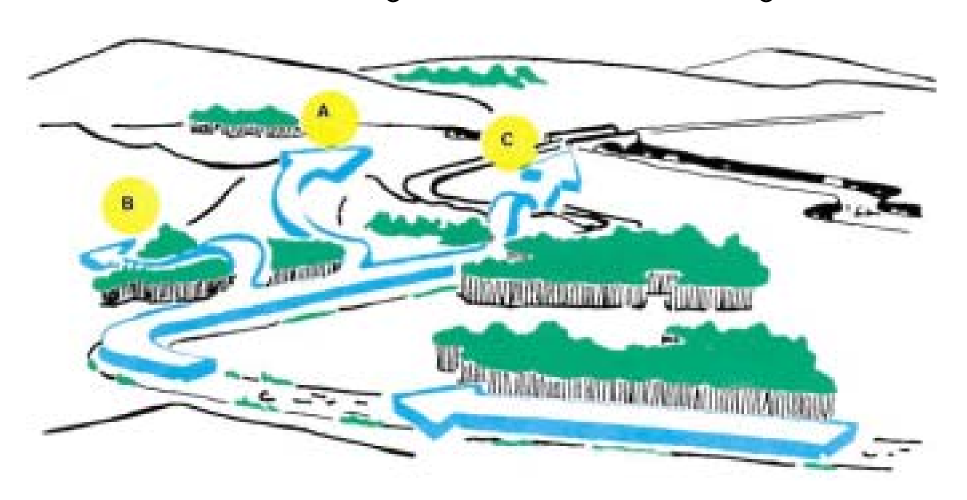
Il s'agit de rechercher un renseignement d'ordre tactique sur l'ennemi ou sur le terrain, en engageant éventuellement le combat.

A. **Observer.**

À partir d'un point d'observation (1) en vue de l'objectif, le chef de section recherche les indices de présence ennemie sur :
– l'objectif ;
– les abords ;
– les cheminements pour accéder à l'objectif.

B. **Reconnaître.**

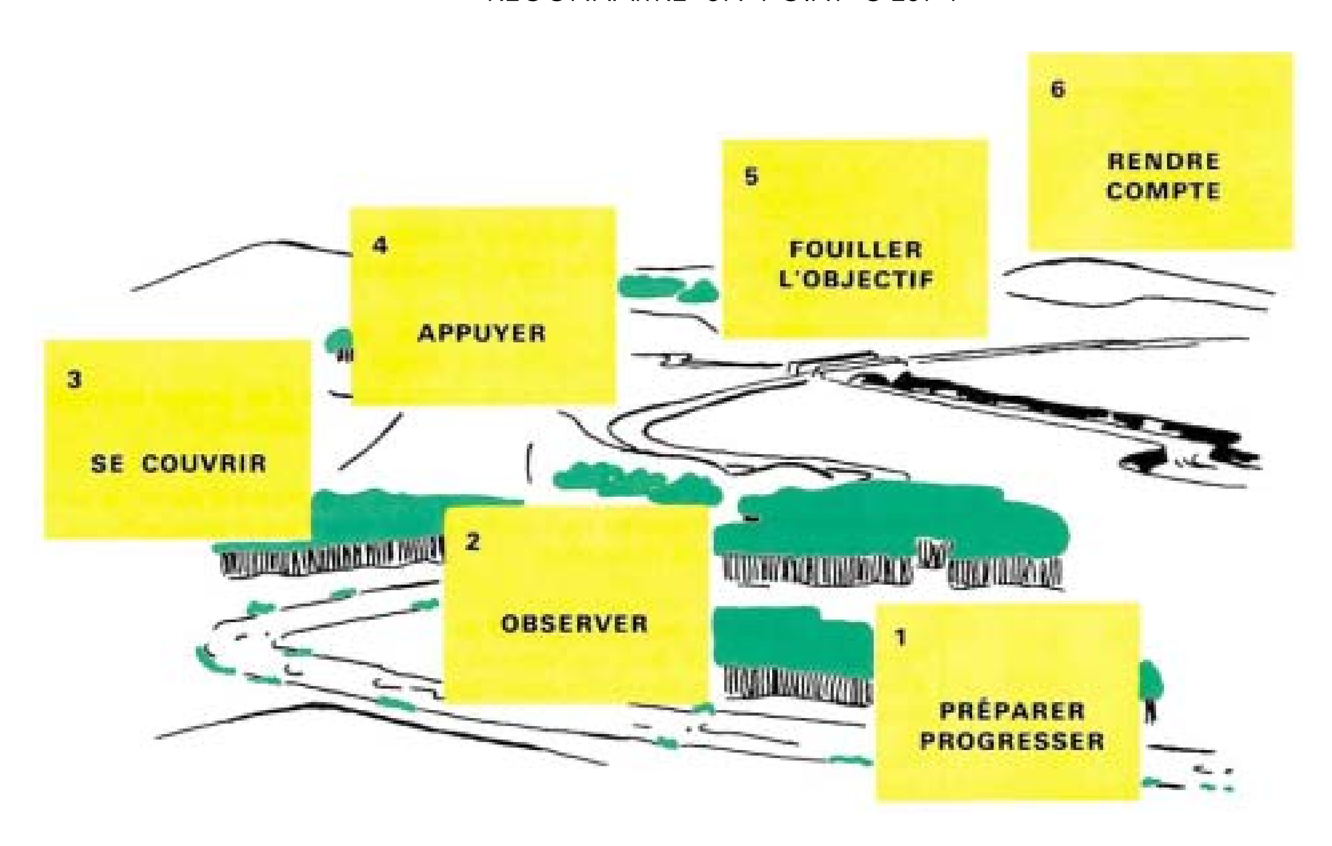
Pour la reconnaissance proprement dite, le chef de section donne ses ordres en vue de :
– installer un élément d'appui et de recueil sur un point fort du terrain (aux ordres du sous-officier adjoint) (A, fig. ci-dessous) ;
– se couvrir face à la direction dangereuse (B, fig. ci-dessous) ;
– se porter lui-même sur l'objectif avec un groupe pour rechercher le renseignement demandé (C, fig. ci-dessous).




(1) Point d'observation soit atteint au cours de la progression ou de la reconnaissance d'itinéraire, soit sur lequel la section s'est postée en sûreté lors d'une mission de reconnaissance de point.

**EN RÉSUMÉ**

RECONNAÎTRE UN POINT C'EST :




3e PARTIE
**LA DÉFENSE D'UN GROUPE DE MAISONS DANS UNE LOCALITÉ**

En raison du développement actuel de l'urbanisation, les localités sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important en cas de conflit. Elles constituent un milieu privilégié pour le combat défensif. Dans le cadre de ses missions de sûreté, la section doit être capable de défendre un groupe de maisons.

Pour le chef de section, il s'agit de coordonner l'action de ses groupes installés en postes de combat progressivement transformés en réduits si les délais le permettent.

**31. Avant l'action**

311. **Le chef de section étudie rapidement :**

– le milieu : possibilités offertes par les maisons à défendre (abords, ouvertures, caves, greniers ; inventaire des matériels pouvant servir à la protection : meubles, matelas...) ;
– les possibilités de l'ennemi :
  - voies d'approche,
  - postes de tir possible.

312. **Il en déduit un plan de défense comportant :**

1) Une phase (éventuelle) de tirs au plus loin pour affaiblir l'ennemi ;

2) Une phase de combat aux abords visant à interdire à l'ennemi l'accès des murs et des ouvertures de chaque maison (tirs de toutes les armes, pièges, grenades) ;

3) Une phase de combat à l'intérieur des maisons ;

4) Une phase de repli (éventuel) si les ordres le précisent.

313. **Il fait entreprendre les travaux nécessaires** dès que le plan de défense est arrêté et prévoit des emplacements de rechange.

Ces travaux comprennent :

- aménagement des positions de tir (les armes automatiques et armes antichar [1] doivent pouvoir tirer dans toutes les rues aux abords) ;
- aménagement d'emplacement de rechange ;
- aménagement ou renforcement d'abris ;
- constitution de barricades et d'obstacles antichars ;
- piégeage des abords (après autorisation) et marquage des pièges ;
- aménagement de communications, abritées si possible, discrètes, signalisées entre les différents groupes ;
- aménagement d'itinéraire de contre-attaque d'un groupe au profit d'un autre, ou de l'élément réservé du chef de section.

314. **Il donne son ordre** en insistant sur le système d'alerte, la conduite à tenir et les conditions du repli compte tenu que chaque groupe risque de se trouver isolé pendant le combat.

315. **Il vérifie que chaque chef de groupe a établi ses consignes,** si possible par écrit, et que tous les hommes les connaissent. Par ailleurs, il s'attache à ce que sa section connaisse parfaitement les lieux et puisse circuler dans sa zone d'action en évitant les endroits battus et les pièges.

## 32. En cours d'action

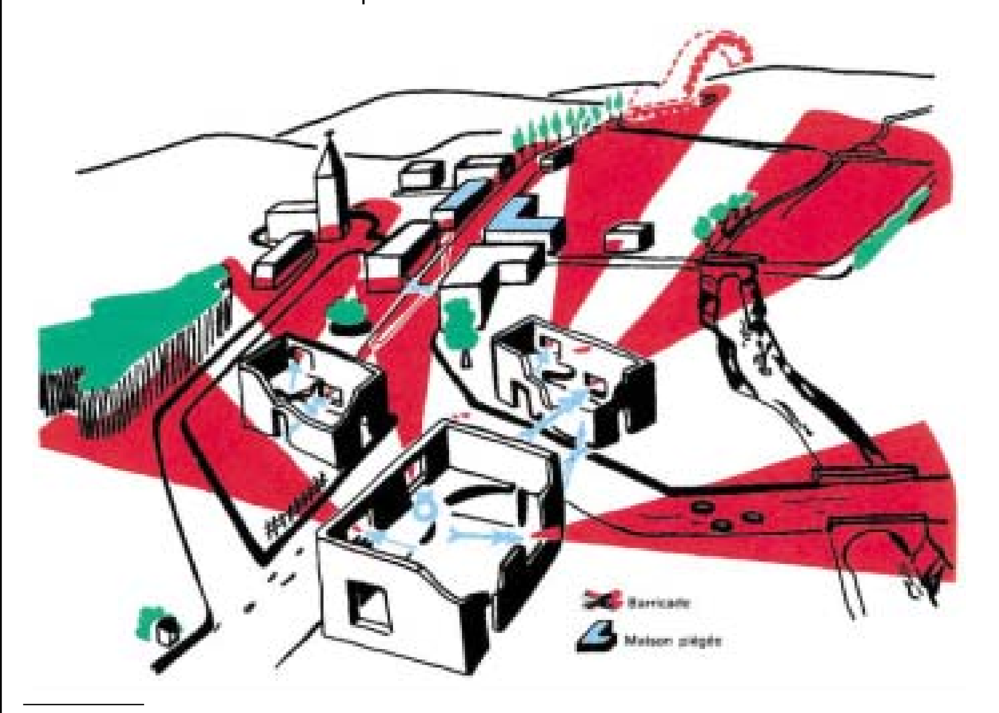
Le chef de section :

1) Rétablit inlassablement son dispositif dès qu'il est entamé (contre-attaques).

2) Surveille les consommations en munitions et en vivres.

3) Veille tout particulièrement au moral des hommes.

S'il a reçu une mission de défense à temps, au moment du repli, il veille particulièrement à la sûreté de ses flancs et exécute son mouvement par échelons.

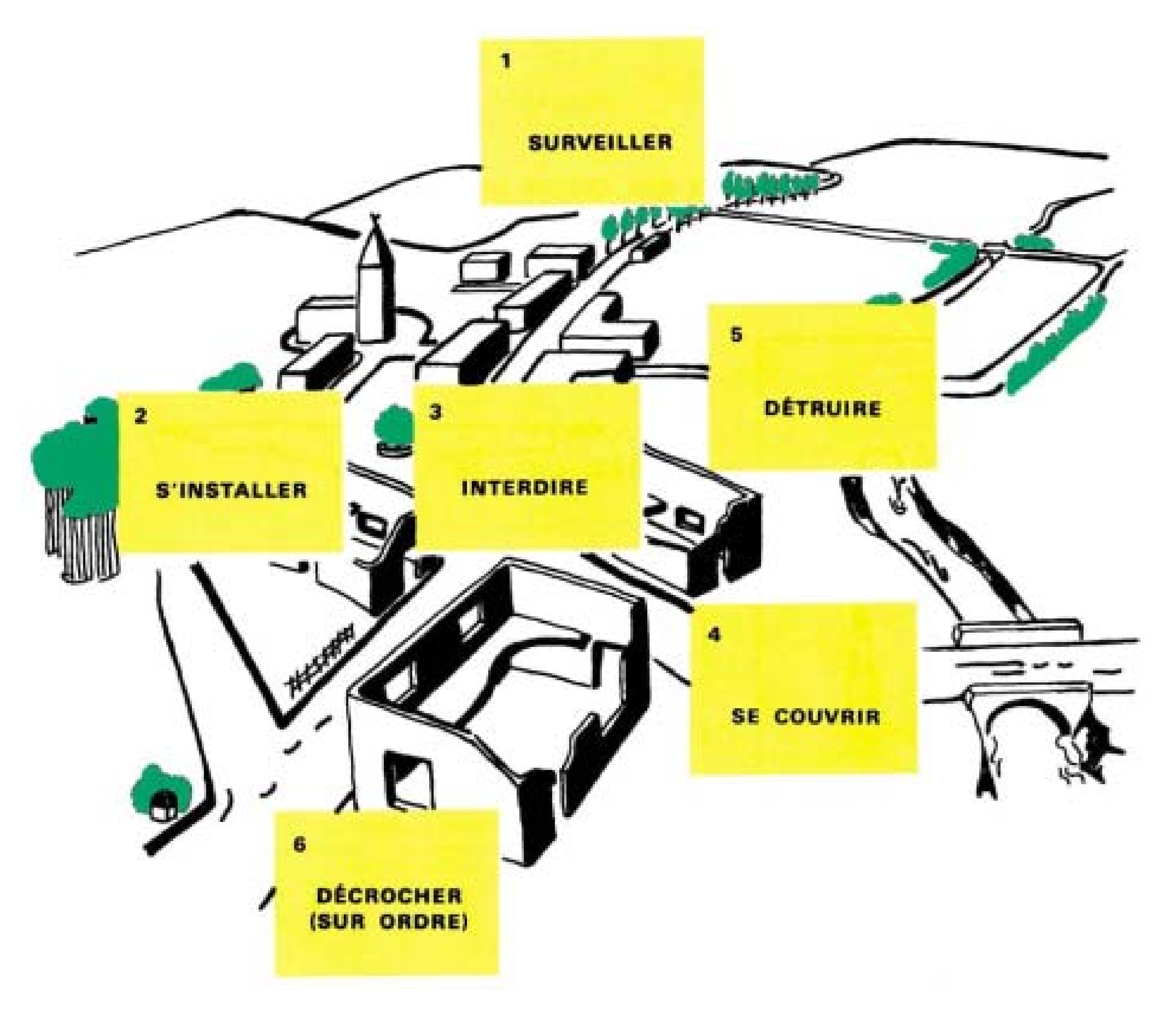


---

(1) Une attention particulière sera apportée à l'installation des armes antichar en raison des contraintes spécifiques à cette arme et tout spécialement pour le tir en espace clos.

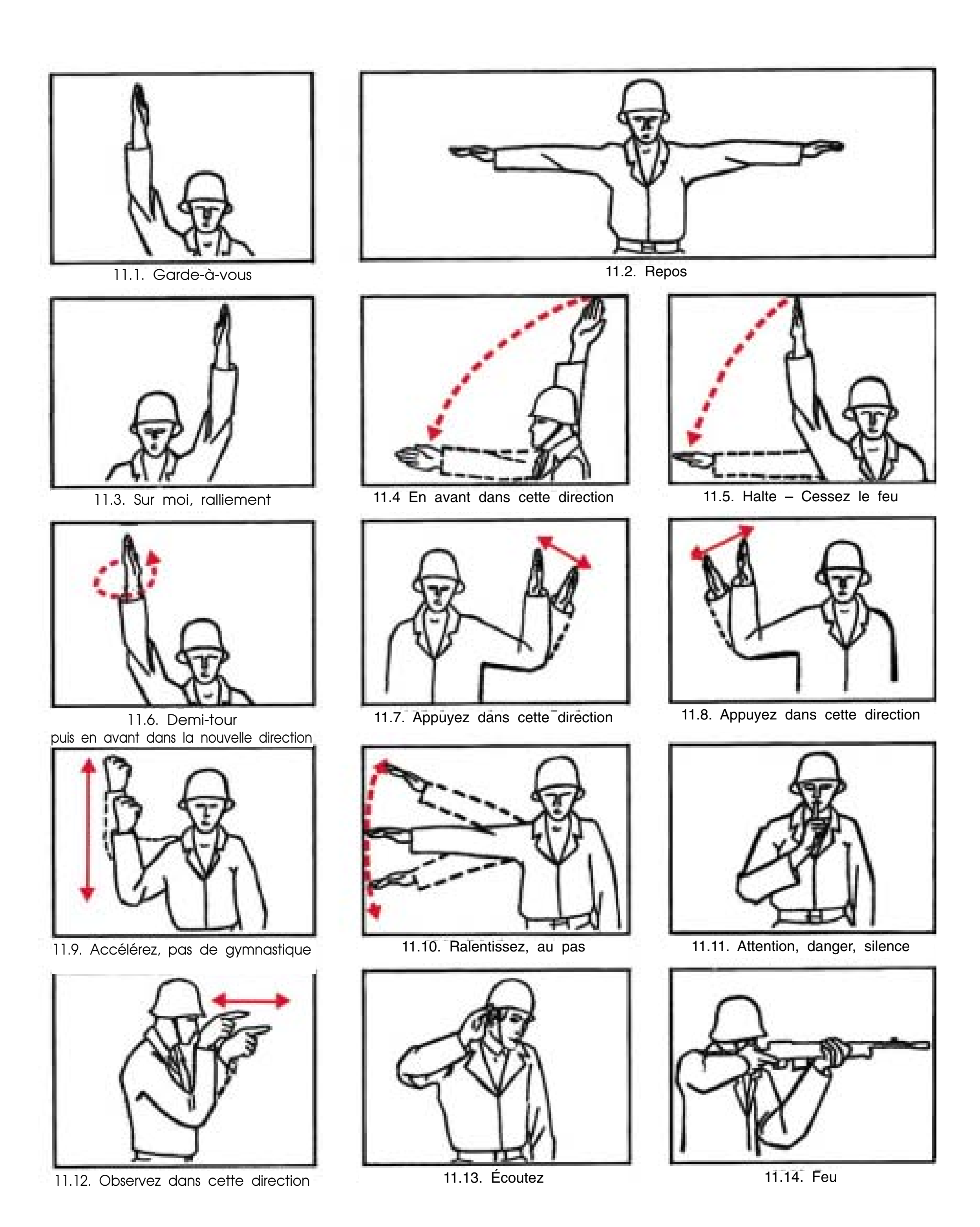
**EN RÉSUMÉ**

DÉFENDRE UN GROUPE DE MAISONS C'EST :



ANNEXE

# COMMANDEMENTS AUX GESTES EN MANŒUVRE À PIED



11.1. Garde-à-vous

11.2. Repos

11.3. Sur moi, ralliement

11.4 En avant dans cette direction

11.5. Halte – Cessez le feu

11.6. Demi-tour
puis en avant dans la nouvelle direction

11.7. Appuyez dans cette direction

11.8. Appuyez dans cette direction

11.9. Accélérez, pas de gymnastique

11.10. Ralentissez, au pas

11.11. Attention, danger, silence

11.12. Observez dans cette direction

11.13. Écoutez

11.14. Feu

# SECTION VII

# COMBAT FAIBLE INTENSITÉ TYPE CRISE

## CHAPITRE UNIQUE

## LE POINT DE CONTRÔLE

---

Le combat faible intensité type crise au niveau du groupe de combat fait appel aux différentes missions et procédés d'exécution du groupe (INF 202).

Certaines des actions de combat du groupe, menées pour remplir une mission déterminée impliquent l'utilisation de procédés combinant d'une manière spécifique actes élémentaires et mission. Ce sont :

- **Reconnaître :**
  - la patrouille ;
  - le poste de surveillance ;
  - la reconnaissance d'un point.
- **Défendre :**
  - le poste de combat.
- **S'emparer de :**
  - infiltration, assaut.
- **Détruire :**
  - Embuscade, coup de main.

Dans le combat faible intensité il convient d'ajouter à la mission générale « Reconnaître », la mise en place d'un point de contrôle. Ce procédé peut être exécuté par le groupe isolé ou au sein de la section.

### 7. LE POINT DE CONTRÔLE (CHECK POINT)

Il s'agit de contrôler l'application par les usagers d'un point de passage (populations incluses) des consignes données par les autorités nationales ou internationales.

Le chef de groupe applique les composantes ci-dessous :

- s'installer ;
- articuler ;
- présignaliser ;
- contrôler ;
- fouiller ;
- alerter ;
- arrêter.

**71. S'installer**

Après avoir trouvé une zone d'installation favorable (impossibilité d'esquive, point de passage obligé) il faut que le groupe aménage le point de contrôle en effectuant différents travaux (poste de sécurité, poste de contrôle, zone vie...).

**72. Articuler**

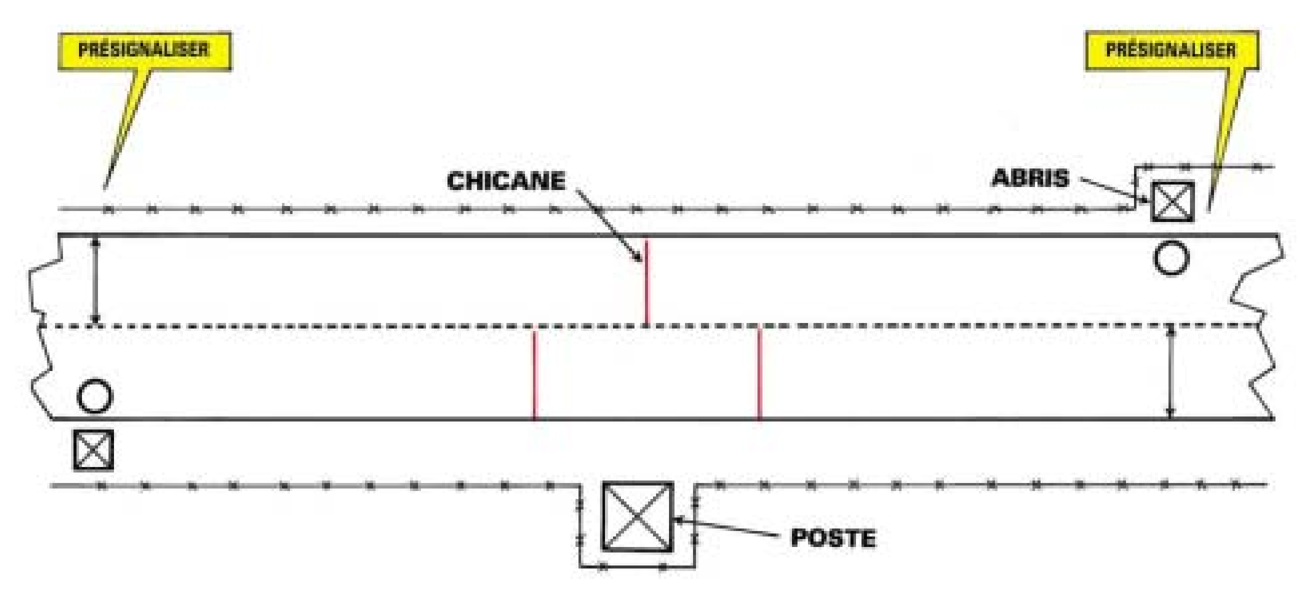
Le chef de groupe articule son groupe (souvent renforcé) en plusieurs éléments :

– un élément de présignalisation ;
– un élément de contrôle et de fouille ;
– un élément d'arrêt.

Il donne les consignes générales de l'autorité (nationale-ONU) et les consignes particulières.

**73. Présignalisation**

Placés en tête du dispositif, dans le sens de la direction à contrôler, 1 à 2 hommes font ralentir les véhicules dans chaque sens.

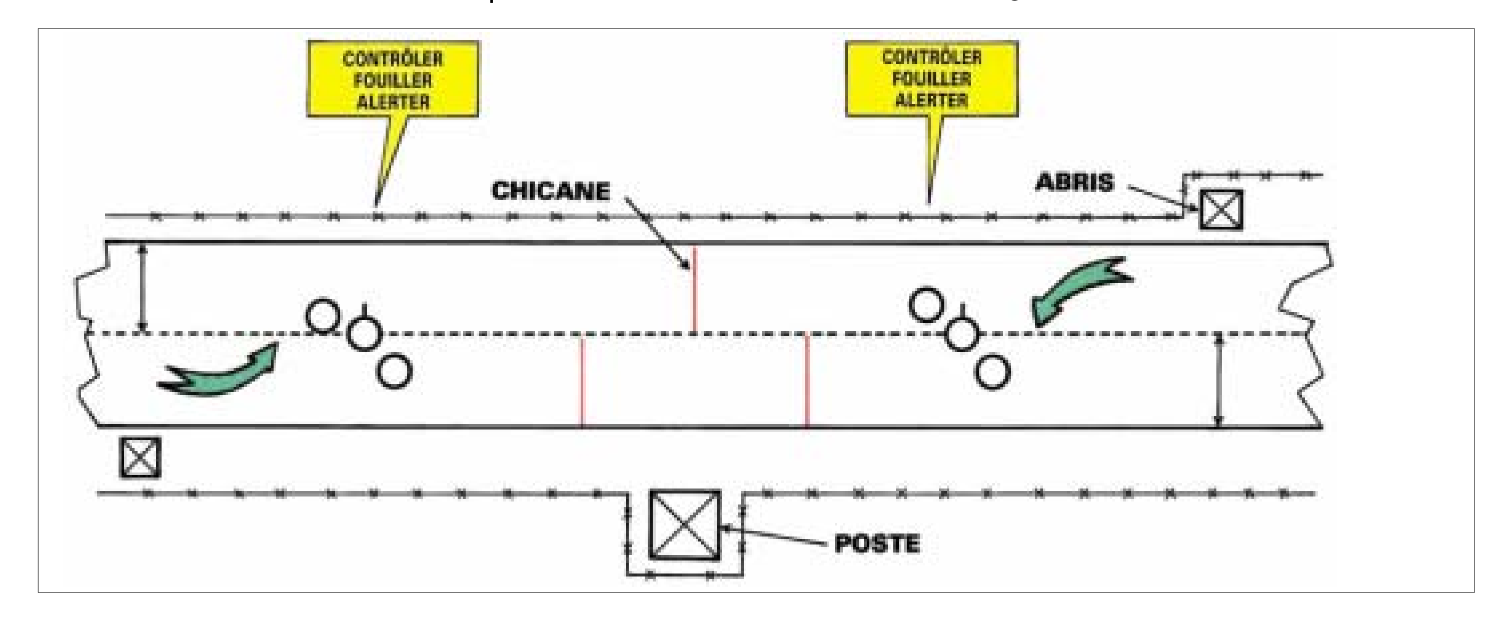



**74. Contrôler**

Cet élément est situé à environ 50/100 mètres du précédent, il est composé de 3 à 5 hommes dans les deux sens.

Le véhicule arrivant à faible vitesse, il fait :

– arrêter le véhicule ;
– couper le moteur ;
– descendre les passagers ;
– vérifier l'identité des passagers.



**75. Fouiller**

Si la situation l'exige, ce même élément procède à la fouille :
- du véhicule (avant, habitacle, arrière, dessus, dessous) ;
- des personnels.

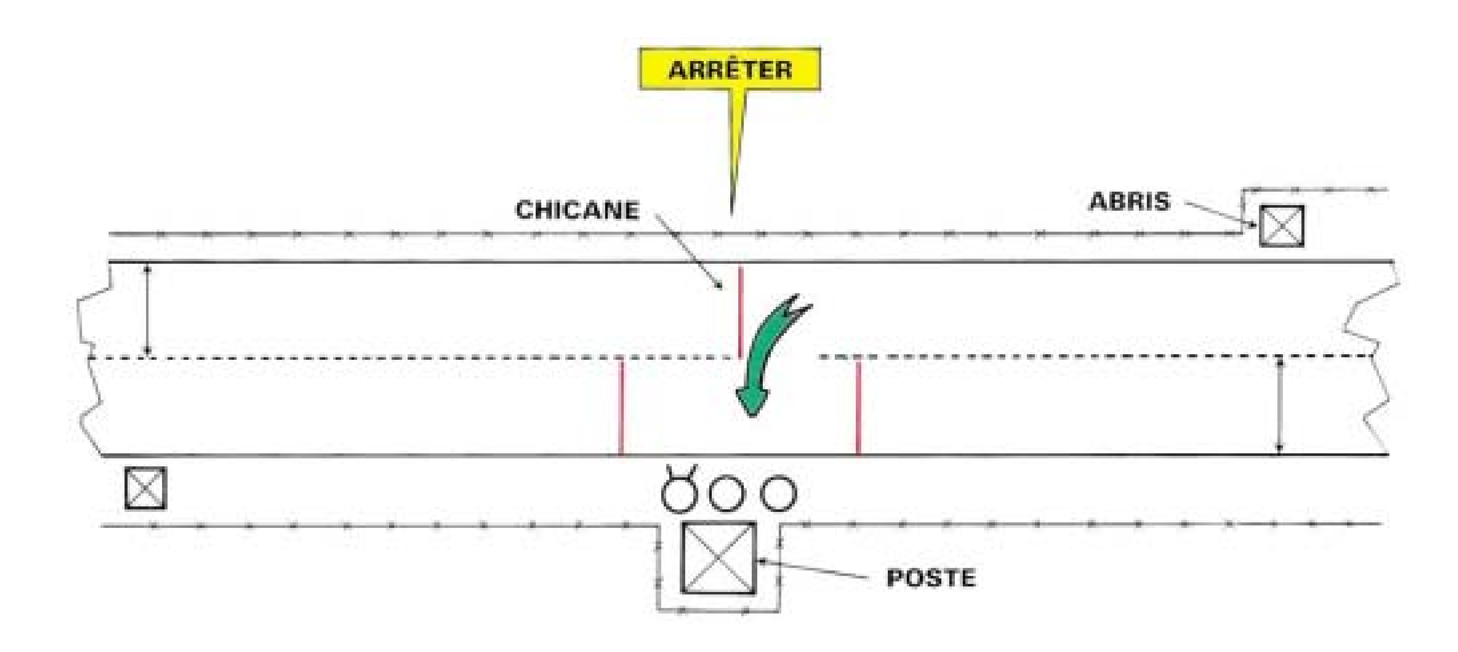
**76. Alerter**

Au cas où le véhicule aurait forcé le point de contrôle, le chef de l'élément alerte l'élément d'arrêt (sifflet).

**77. Arrêter**

Le chef de groupe se trouve à ce poste avec 1 ou 2 hommes. Il doit disposer d'un moyen d'arrêt efficace (chicane, herse, fûts, véhicule...).

Il arrête si nécessaire par le feu (application des consignes) tous les véhicules qui tenteraient de forcer le barrage.



**EN RÉSUMÉ**

RECONNAÎTRE UN POINT C'EST :

**1**
**S'INSTALLER**

**2**
**ARTICULER**

**4**
**CONTRÔLER**

**5**
**FOUILLER**

**6**
**ALERTER**

**7**
**ARRÊTER**

**3**
**PRÉSIGNALISER**

